



Affaires extérieures
Canada

External Affairs
Canada

Les Relations extérieures du Canada

RÉPONSE DU
GOUVERNEMENT DU CANADA
AU RAPPORT DU COMITÉ
MIXTE SPÉCIAL DU SÉNAT ET
DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉCEMBRE 1986

P. G. BIBLIOTHEQUE
UNIVERSITÉ DE SHERRBROOKE

Canada

Université de Sherbrooke



31156008573886

CAIE2

119

1986

Les Relations extérieures du Canada

RÉPONSE DU
GOUVERNEMENT DU CANADA
AU RAPPORT DU COMITÉ
MIXTE SPÉCIAL DU SÉNAT ET
DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

E. G. BIBLIOTHEQUE
UNIVERSITÉ DE SHEPPARD

Présenté par
Le très honorable Joe Clark
secrétaire d'État aux Affaires extérieures

UNIVERSITÉ DE SHEPPARD

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1986

N° de cat. E2-119/1986

ISBN 0-662-54813-2

Table des matières

Avant-propos	1
---------------------	---

Partie I

Déclaration sur la politique étrangère du Canada

Introduction et vue d'ensemble	5
La sauvegarde de la paix et de la sécurité mondiale	11
Commerce extérieur et politique économique	15
Le développement international	19
La promotion des droits de la personne	23
Les relations canado-américaines	27
Une politique étrangère pour le Nord	31

Partie II

Réponse détaillée aux recommandations contenues dans le rapport du Comité mixte spécial sur les relations extérieures du Canada

Les moyens du Canada	37
Les objectifs de la politique extérieure	39
Renforcer l'ordre international et accroître l'influence du Canada	41
La sauvegarde de la paix et de la sécurité mondiale	45
L'accroissement des échanges internationaux	55
Le développement international	65
La promotion des droits de la personne	73
Améliorer les relations avec les États-Unis	83
L'importance du Grand Nord dans la politique étrangère du Canada	87
Pour un internationalisme constructif	91

Avant-propos

En mai 1985, le gouvernement déposait au Parlement un document de travail intitulé “Compétitivité et sécurité: Orientations pour les relations extérieures du Canada”. Ce document faisait ressortir les changements survenus dans le monde au cours des quinze dernières années. Il avait aussi pour objet d’attirer l’attention sur certaines des grandes questions de politique étrangère dont le gouvernement et les Canadiens auront à traiter dans les années à venir.

Un mois plus tard, un Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes était formé pour examiner les questions soulevées dans le document de travail, dégager les conclusions de cet examen et présenter des recommandations concernant les objectifs futurs et la conduite des relations extérieures du Canada.

Au cours de l’été, le comité a tenu des audiences sur la participation éventuelle du Canada à la recherche dans le cadre de l’Initiative de défense stratégique et sur la conduite de nos relations commerciales bilatérales avec les États-Unis. À la fin du mois d’août, il présentait un rapport intérimaire sur ces deux questions. Ces recommandations ont été entièrement prises en compte dans l’établissement de la position du gouvernement sur ces deux points, position qu’il faisait connaître à l’automne de 1985.

Le comité a ensuite entrepris des audiences sur les thèmes généraux de la politique étrangère canadienne. Jamais auparavant dans notre histoire un si grand nombre de Canadiens n’ont fait entendre leurs opinions sur des questions de politique étrangère. Entre juin 1985 et juin 1986, le comité a reçu des mémoires de 568 organisations et entreprises et de 630 personnes. Aux 61 audiences publiques qu’il a tenues dans les diverses régions du pays, 385 organisations et entreprises ont comparu comme témoins, ainsi que 306 particuliers. Il n’est donc pas exagéré de dire que presque chaque secteur de la population s’est prévalu de l’occasion qui lui était offerte de faire valoir son opinion sur la politique étrangère canadienne. Jamais il n’avait été aussi clairement démontré que les Canadiens sont conscients du monde qui les entoure, de ses problèmes et de ses possibilités.

Dans son rapport final, intitulé “Indépendance et Internationalisme”, remis au Parlement en juin de cette année, le comité propose une série d’orientations utiles et formule 120 recommandations précises. Dans la partie II du présent document, le gouvernement répond en détail à chacune de ces dernières. De plus, le gouvernement a profité de l’occasion pour exposer, dans la partie I, ses vues sur plusieurs grands secteurs de la politique étrangère sur lesquels le comité a jugé bon d’insister.

Il ressortira clairement de ce qui suit que le gouvernement accepte avec enthousiasme et empressement le thème de l’internationalisme qui sous-tend l’ensemble du rapport. Il approuve aussi la vaste majorité des recommandations. Certaines portent sur des questions dont le gouvernement reconnaît l’importance mais au sujet desquelles, cependant, il ne peut prendre de nouvelles mesures avant d’avoir remis de l’ordre dans les finances du pays. Il y a aussi quelques recommandations qui, bien qu’elles se rapportent à des questions importantes, ne constituent pas, du point de vue du gouvernement, la meilleure solution.

Toutes les recommandations ont cependant été soumises à un examen approfondi. Dans les cas où le gouvernement n’a pu donner son approbation, d’autres moyens ont été définis ou le seront. Là où le gouvernement est d’accord et où une intervention

s'avère nécessaire, tant les auteurs du rapport que le public canadien en général peuvent avoir l'assurance que le gouvernement prendra rapidement des mesures. En fait le travail est déjà entrepris dans certains secteurs.

C'est là le commencement, plutôt que la fin, de ce que le gouvernement espère voir devenir une collaboration plus complète entre lui et le public sur les questions de politique étrangère. Par l'intermédiaire du Parlement et par d'autres moyens, le gouvernement cherchera à entretenir un meilleur dialogue avec les citoyens de ce pays, à titre individuel ou collectif, et même à faire appel, dans la conduite des relations extérieures du Canada, à leurs compétences.

Nous ne prétendons pas que cette réponse constitue un exposé complet des buts et activités du Canada sur le plan international. Cette réponse expose les vues du gouvernement sur un certain nombre de questions qui intéressent les Canadiens, en s'appuyant sur l'excellent travail du Comité mixte spécial, auquel mes collègues le ministre du Commerce extérieur et celui des Relations extérieures ainsi que moi-même sommes très reconnaissants.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Joe Clark', written in a cursive style.

Le très honorable Joe Clark
secrétaire d'État aux Affaires extérieures

PARTIE I

Déclaration sur la politique étrangère du Canada

Introduction et vue d'ensemble

Notre héritage en matière de politique étrangère

Le Canada a été et demeure un pays extrêmement fortuné. En dépit d'une population relativement faible en nombre, c'est l'une des démocraties les plus riches et les plus influentes de l'Occident. Il est devenu une nation indépendante par un processus d'évolution et de négociation plutôt que par les armes. Grâce à sa situation géographique ainsi qu'à son association avec les États-Unis dans la défense de l'Amérique du Nord, le Canada jouit d'une sécurité incomparable. Pour ce qui est de l'Atlantique Nord, le Canada s'est joint à une alliance défensive composée de pays qui partagent un attachement pour la démocratie. L'héritage français et anglais du Canada, son caractère multiculturel et son passé exempt d'impérialisme lui confèrent un statut avantageux auprès des pays en développement tant sur le plan des relations bilatérales que multilatérales.

En même temps, le Canada est vulnérable à certains égards. Comme tous les peuples, les Canadiens vivent sous la menace constante d'une guerre nucléaire. Le Canada est fortement tributaire du commerce et des investissements étrangers pour son bien-être. Les industries liées aux ressources naturelles qui sous-tendent d'importants aspects de l'économie canadienne – agriculture, produits forestiers, exploitation minière, pétrole – sont exposées aux aléas de marchés mondiaux capricieux ainsi qu'aux mesures commerciales restrictives ou perturbatrices prises par des gouvernements étrangers. Avoir une frontière libre de 9 000 km avec un pays dix fois plus riche et plus peuplé crée des déséquilibres contre lesquels il faut toujours lutter. Partageant une langue avec beaucoup de Canadiens, les États-Unis exercent, à l'âge des communications de masse, une influence culturelle profonde qui ne va pas sans créer parfois des malaises pour les Canadiens. La très longue frontière canadienne comprend trois océans. En raison de sa situation géographique et de son climat inhospitalier, l'Arctique présente des obstacles particulièrement difficiles pour l'exercice de notre souveraineté.

Certains axes fixes de la politique étrangère canadienne sont créés par les facteurs suivants:

— Jouissant d'une sécurité géographique et possédant une puissance militaire relativement limitée, le Canada compte souvent sur des institutions multilatérales, telles que les Nations Unies, le Commonwealth et la Francophonie, appuyées par une diplomatie dynamique, pour contribuer à la gestion rationnelle de l'ordre du monde. Ainsi, il peut créer des coalitions, faire valoir ses opinions et, dans des circonstances spéciales, influencer le cours des événements mondiaux. Il n'est pas exclu que le Canada agisse seul, mais cette façon de faire est généralement moins efficace pour un pays qui se trouve dans sa situation.

— Un système ouvert et stable de commerce extérieur et de paiements est d'une importance vitale pour assurer au Canada l'accès aux marchés mondiaux. Cette ouverture doit être constamment encouragée, tant sur le plan bilatéral dans les relations avec des grands partenaires économiques comme les États-Unis, la Communauté européenne et le Japon que par l'intermédiaire d'institutions multilatérales comme les Sommets économiques, le GATT, l'OCDE et le FMI. L'expansion des exportations mondiales et le renforcement de la concurrence internationale sont des impératifs du développement économique national.

- Le Canada doit toujours consacrer une importante partie de ses efforts dans le domaine de la politique étrangère à la gestion de ses relations vitales et extrêmement complexes avec les États-Unis.

L'environnement international

La tâche qui attend tout gouvernement canadien est de trouver l'expression la plus efficace des valeurs et des intérêts nationaux du Canada dans le cadre de ces vastes paramètres. Cette tâche est rendue plus compliquée par un environnement international imprévisible et parfois difficile.

Certains développements économiques ont été favorables. Depuis la récession du début des années 80, il y a eu croissance au Canada, aux États-Unis et chez un certain nombre de pays partenaires, développés ou en développement. L'inflation a été maintenue à un faible niveau dans les pays développés et elle a été réduite dans le Tiers-Monde. La forte chute des prix du pétrole, phénomène probablement temporaire, a procuré des avantages à de nombreux pays tout en étant préjudiciable aux régions productrices. Une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales a été lancée avec succès.

Toutefois, une bonne partie du monde ressent toujours les effets de la récession du début des années 80. L'avenir du système commercial et financier mondial est gravement menacé par la vague montante du protectionnisme et une concurrence acharnée marquée de politiques de subvention outrancières, par une structure internationale précaire du service de la dette et par l'instabilité extrême des prix des produits de base ainsi que des marchés financiers. De profonds déséquilibres, illustrés par le déficit commercial des États-Unis, persistent dans l'économie internationale. La complexité liée à la gestion d'économies interdépendantes et les innombrables problèmes qu'elle soulève a mis à dure épreuve la capacité de nos institutions multilatérales à coordonner des politiques nationales. Dans l'intervalle, la misère des plus pauvres du monde est demeurée criante, et une croissance alarmante de la population, particulièrement dans les villes-champignons du Tiers-Monde, freine le développement.

Malgré un certain nombre d'événements positifs, la situation internationale a été marquée par l'incertitude, et parfois par un recul par rapport à l'ordre mondial souhaité. L'arrivée de nouveaux dirigeants en Union soviétique a soulevé l'espoir que les tensions entre l'Est et l'Ouest pourraient diminuer et que des progrès pourraient enfin être enregistrés sur des questions politiques majeures et en matière de contrôle des armements. Les pourparlers de Stockholm sur les mesures destinées à prévenir le déclenchement accidentel d'une guerre ont produit un résultat valable qui pourrait donner un élan à l'édification d'une Europe plus sûre et plus libre. Les dirigeants des superpuissances se sont rencontrés à Genève en 1985, rétablissant ainsi les contacts au sommet, interrompus depuis que l'invasion de l'Afghanistan par les Soviétiques avait accru l'acrimonie et la méfiance entre eux. Bien que la réunion préparatoire au Sommet qui s'est tenue à Reykjavik ait pris fin sans qu'on se mette d'accord, elle a révélé de nouvelles possibilités de progrès sur les questions vitales de réduction des armements. On ne sait pas encore si ce potentiel pourra se concrétiser et mener à des accords importants et, comme il a été prévu à Genève, à d'autres sommets.

En attendant, l'instabilité a continué à tourmenter de nombreuses parties du monde. Des conflits régionaux susceptibles de perturber l'équilibre global frappent la région du Golfe, l'Amérique centrale et l'Asie. Des problèmes, tels celui du Moyen-Orient, perdurent ou, comme dans le cas de l'Afrique du Sud, se sont envenimés. L'Union soviétique poursuit son intervention militaire en Afghanistan, prolongeant ainsi le martyre de ce pays et de son peuple. Le terrorisme s'est alimenté à ces conflits et a menacé de plonger le monde dans une ère plus sombre et plus violente. Des Canadiens en ont été victimes. En ce qui concerne les droits de l'homme, la situation a empiré dans un certain nombre de pays. Enfin, l'ONU a grandement besoin d'être revigorée.

Sur ce tableau trop frappant d'instabilité, de violence et de souffrances se dégagent certains événements positifs pour l'ordre du monde. Le Japon s'affirme comme l'une des grandes démocraties industrielles. La Chine a ouvert ses portes au monde occidental. L'Europe de l'Ouest continue sa marche historique vers une plus grande cohésion économique et politique. Dans plusieurs pays, la dictature a cédé la place à la démocratie. L'Organisation de l'unité africaine a adopté, pour l'Afrique, un plan sérieux de redressement à long terme, avec la coopération des pays développés. Les pressions internationales contre l'apartheid continuent de s'intensifier.

Les réalisations

Comme l'a fait ressortir le document de base sur la politique étrangère qui a été publié l'an dernier, les Canadiens, si favorisés qu'ils soient, peuvent moins que jamais, dans un tel environnement, prendre leur prospérité et leur sécurité pour acquises. Au contraire, le gouvernement a dû consacrer de plus en plus d'attention à la promotion d'un monde plus sûr, plus prospère et plus humain sans lequel les Canadiens ne pourront jamais édifier la société qu'ils souhaitent pour leur propre pays.

Dès le début, le gouvernement a constamment cherché à exercer le leadership nécessaire à la gestion de nos relations internationales. Les Canadiens, plus unis, plus sûrs de leur identité et des rapports qu'ils désirent entretenir avec le monde extérieur y ont apporté leur contribution. Ils ont joint leurs efforts à ceux du gouvernement pour relever les grands défis auxquels le Canada et la communauté mondiale sont confrontés. Cette coopération a été évidente dans des domaines aussi différents que le contrôle des armements, l'expansion des exportations, la promotion des droits de la personne et l'accueil des réfugiés ainsi qu'à l'occasion de la famine en Afrique et des catastrophes survenues en Amérique latine.

La protection de la souveraineté et de l'indépendance se situe au coeur de la politique étrangère de tout gouvernement. Le nôtre a employé divers moyens à cette fin: renforcement de l'économie nationale, poursuite d'une politique étrangère responsable et efficace et manifestation vigoureuse, sur la scène mondiale, du caractère bilingue et multiculturel du Canada. Il a insisté sur l'établissement d'une atmosphère de coopération dans les relations fédérales-provinciales. L'intérêt du Canada à l'égard de la Francophonie est devenu un facteur qui contribue à promouvoir à l'étranger l'image du Canada comme pays souverain et distinct. Lorsque des occasions de contestation ont surgi, le gouvernement est intervenu rapidement, comme dans le Grand Nord, pour affirmer notre souveraineté et démontrer que le Canada occupe et contrôle son territoire. Dans ce contexte, le gouvernement accepte l'avis du Parlement selon lequel le Grand Nord doit être inscrit en meilleure place parmi les priorités de la politique étrangère du Canada.

Reconnaissant que le Canada dépend d'une manière critique du commerce et de l'investissement pour son bien-être, le gouvernement s'est attaché en premier lieu à collaborer avec les provinces et l'industrie en vue du resserrement des principales relations économiques. Le Canada a promu énergiquement un système commercial plus ouvert dans l'ensemble du monde. Un tel système est indispensable pour diversifier et étendre ses liens vitaux avec des marchés dynamiques en Asie et dans le Pacifique, en Europe, en Amérique latine et au Moyen-Orient.

Plus particulièrement, le Canada a joué un rôle actif dans le lancement d'une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales. Par l'intermédiaire des Nations Unies, de la Banque mondiale et des banques régionales de développement ainsi que par ses propres programmes bilatéraux d'aide au développement, le gouvernement a continué, même s'il effectuait des compressions dans d'autres programmes, à offrir une aide croissante aux pauvres.

La constante nécessité de tenir compte des relations économiques critiques et complexes du Canada avec les États-Unis constitue un élément vital de la stratégie économique internationale du gouvernement. Ce dernier a entrepris des négociations avec les États-Unis en vue de la conclusion d'un accord commercial bilatéral pour étayer ce qui constitue les relations commerciales bilatérales les plus importantes du monde.

Cet accord vise à assurer et à améliorer notre accès respectif aux marchés de l'autre pays. Le nombre croissant de mesures protectionnistes américaines relatives à des produits d'importance critique, comme le bois d'oeuvre, ne fait que souligner la nécessité d'un accord mutuellement avantageux qui facilitera l'accès aux marchés tout en protégeant la souveraineté. Dans l'intervalle, le gouvernement s'est attaqué au grave problème de la pollution atmosphérique transfrontalière et à la mise en oeuvre du rapport des envoyés spéciaux sur les pluies acides.

Cette activité intense autour de questions économiques s'est accompagnée d'initiatives sur le plan politique. En vue de renforcer la crédibilité de l'engagement canadien envers la défense de l'Europe, le gouvernement a agi promptement pour augmenter les effectifs canadiens en Europe et rééquiper les forces armées. Compte tenu du rôle qu'il joue dans la défense de l'Amérique du Nord, le gouvernement s'est engagé à édifier le Système d'alerte du Nord en collaboration avec les États-Unis et a renouvelé l'accord NORAD pour cinq ans.

Mais la défense n'est qu'un aspect de la sécurité. D'autres aspects tout aussi importants touchent à la promotion d'un ordre international plus stable et de mesures efficaces de contrôle des armements et de désarmement. Là encore, le gouvernement a cherché à mettre à profit l'influence et les ressources spécialisées du Canada pour assurer des progrès concrets. Le Canada a été actif dans tous les aspects du dialogue Est-Ouest et contribue de manière particulière à la méthodologie et à la technologie de vérification du contrôle des armements.

En réponse aux préoccupations évidentes de nombreux Canadiens face au risque de montée de la violence en Amérique centrale, le gouvernement a appuyé énergiquement l'Initiative de Contadora. À la demande des pays du Groupe de Contadora, il a fourni des conseils sur les grandes lignes d'un accord de vérification et de contrôle. Au Sommet économique, dans l'Organisation de l'aviation civile internationale, au sein de l'Organisation maritime internationale ainsi qu'à l'ONU, le Canada a travaillé à l'élaboration de mesures pratiques qui permettraient de lutter efficacement contre le fléau grandissant du terrorisme. Il a joué un rôle très actif en proposant des mesures qui redonneraient de la vitalité aux Nations Unies.

Dans sa politique étrangère, le gouvernement a toujours insisté sur l'importance des droits de la personne. Dans le cadre du Commonwealth, il a cherché activement à faire s'exercer des pressions internationales contre l'Afrique du Sud pour amener ce pays à abandonner l'apartheid. Par l'intermédiaire des Nations Unies, du processus d'Helsinki, et par des voies bilatérales, il a tenté de persuader d'autres gouvernements de s'acquitter de leurs engagements en matière de droits de la personne. En outre, il a cherché à promouvoir l'élimination des formes juridiques et pratiques de discrimination contre les femmes et à encourager celles-ci à jouer un rôle à part entière dans tous les aspects du développement économique et social. Le gouvernement accepte la recommandation du Parlement selon laquelle il faut accorder une plus grande priorité aux questions d'expansion de la démocratie et de droits de la personne dans nos relations avec le Tiers-Monde. Avec des groupes non gouvernementaux et des particuliers, il collaborera étroitement à la réalisation de ses objectifs internationaux en matière de droits de la personne.

Face à l'avenir

Il est clair que beaucoup a déjà été fait pour relever les défis externes auxquels faisaient face les Canadiens. Mais il reste bien davantage à accomplir.

Nous n'aurons pas d'autre choix que de continuer à consacrer une bonne partie de nos énergies à essayer de gérer nos relations avec les États-Unis durant une phase agitée de ses relations économiques avec d'autres pays.

En Europe, nous devons continuer de tirer profit de nos liens politiques, culturels et économiques traditionnels et de travailler avec nos alliés en vue de la réduction des tensions Est-Ouest, qui sont la principale menace à notre propre sécurité et qui font obstacle à la libre circulation des personnes et des idées par delà les frontières idéologiques. Nous devons aussi consacrer plus d'énergie à nos relations avec des pays européens clés, comme la France et la Grande-Bretagne, qui sont à l'origine de notre identité, ou comme la République fédérale d'Allemagne, qui est un important partenaire du point de vue de la sécurité et des échanges commerciaux.

En Asie et dans le Pacifique, nous devons chercher à renforcer nos liens avec une région d'un grand dynamisme économique, mais aux éléments hétérogènes, et à jouer un rôle consultatif plus actif sur les questions de sécurité régionale. Une part considérable de nos efforts sera consacrée à ces géants de l'Asie que sont le Japon, la Chine et l'Inde.

En Amérique latine et dans les Caraïbes, nous avons d'importants intérêts économiques et politiques que nous pouvons promouvoir davantage en contribuant à y affermir la démocratie, en y étoffant nos relations avec les états les plus importants, en exerçant un rôle de responsabilité dans les efforts en vue du règlement de la dette extérieure et en travaillant à résoudre les conflits qui sévissent dans la région.

En Afrique, tout en participant pleinement aux secours humanitaires et au développement économique à long terme, le Canada doit continuer de faire tout ce qu'il peut, en sa qualité de membre du Commonwealth et de la Francophonie, pour favoriser un accroissement de la stabilité de ce continent et, en particulier, pour susciter un changement dans la situation en Afrique australe.

Des occasions privilégiées pour la poursuite de ces objectifs se présenteront sous peu. En 1987, le Canada sera l'hôte de deux réunions "de famille" de leaders mondiaux: le Sommet du Commonwealth à Vancouver et le Sommet francophone qui aura lieu à Québec. Ces rencontres réuniront un groupe très varié de pays avec qui nous avons en commun une langue et une histoire, des éléments qui peuvent transcender les disparités Nord-Sud. Elles permettront d'oeuvrer en vue d'une vision commune et essentielle pour faire face aux problèmes politiques, économiques et de développement auxquels est confrontée la communauté mondiale.

En 1988, le Canada accueillera le Sommet économique annuel des pays industrialisés. À cette occasion également, il aura la chance de contribuer activement à façonner une économie mondiale plus stable et plus prospère et à renforcer le consensus entre les principaux pays de l'Ouest sur les questions économiques et politiques mondiales.

Comme le comité le fait observer dans son rapport, le Canada a " . . . les moyens et la volonté de promouvoir la paix et le bien-être dans le monde". Notre influence économique est incontestable tout comme l'est notre crédibilité en tant qu'allié. Les qualités d'humanisme et de pragmatisme de la société canadienne confèrent à notre pays une certaine autorité morale. Surtout, le Canada peut compter sur un public intéressé qui joue un rôle croissant dans l'élaboration de la politique étrangère.

La sauvegarde de la paix et de la sécurité mondiale

L'équilibre général des forces entre les grands ensembles stratégiques et militaires, à l'est et à l'ouest, reflet de valeurs qui s'opposent, demeure le fondement de la sécurité dans le monde. Depuis près de quarante ans, cet équilibre, fondé sur une parité approximative entre les capacités militaires des États-Unis et de l'URSS et de leurs alliés respectifs, repose sur le concept inquiétant mais toujours irremplaçable de la dissuasion nucléaire. Le face-à-face nucléaire témoigne d'un antagonisme plus complexe où chaque adversaire dispose d'avantages distincts. Les démocraties industrielles jouissent d'un grand dynamisme politique et culturel, elles sont économiquement fortes et technologiquement plus avancées. Contrairement à l'URSS et à ses alliés, ni leurs économies ni leurs sociétés ne sont orientées en fonction d'objectifs géopolitiques et militaires.

Dans ce contexte, l'équilibre stratégique et une stabilité globale à des niveaux réduits d'armement sont loin d'être acquis. À l'échelle militaire, la supériorité numérique des forces conventionnelles de l'URSS et de ses alliés en Europe de l'Est ne cesse de remettre en cause les données de l'équation. En outre, la fluidité qui caractérise les relations Est-Ouest est alimentée par une méfiance profonde entre les superpuissances et par une course technologique intense entre elles.

D'autres forces sont également en jeu. Le monde n'est plus aussi bipolaire qu'auparavant. De nouveaux pays ont accédé au rang des puissances nucléaires. La Chine reprend sa place au sein des grandes puissances. De nouveaux centres de pouvoir économique ont vu le jour comme la Communauté européenne et le Japon, ou pointent à l'horizon comme les nouveaux états industrialisés.

Les facteurs d'instabilité des régions en développement se sont multipliés: querelles idéologiques et flambées nationalistes, conflits raciaux, irrédentisme et différends territoriaux, terrorisme, militantisme religieux. La fréquente insertion dans la mouvance Est-Ouest des conflits internes ou régionaux dans le Tiers-Monde, tend à aggraver la situation internationale.

Une politique canadienne

La conception canadienne de la sécurité est globale.

La sécurité du Canada repose avant tout sur le maintien de l'équilibre stratégique entre l'Est et l'Ouest. À cet égard, le Canada a toujours occupé sa place au côté de ses alliés et la conservera demain comme hier. Il ne saurait en être autrement. Nos valeurs et notre attachement à défendre notre liberté et la démocratie face aux efforts renouvelés du monde totalitaire consacrent notre appartenance au monde occidental. Plus spécifiquement, la logique de l'histoire et de la géographie ont fait de nous un des membres fondateurs de l'Alliance Atlantique. Cette contribution au renforcement de l'unité occidentale permet au Canada à la fois d'assurer son influence et d'accroître sa sécurité.

De même, le renforcement de la sécurité du Canada passe par la réduction des tensions qui marquent les relations Est-Ouest, par l'accroissement de la stabilité de l'équilibre stratégique global notamment par l'entremise d'une politique vigoureuse en matière de désarmement et de contrôle des armements, par le renforcement des instruments multilatéraux qui contribuent

au règlement pacifique des conflits régionaux et la participation aux opérations de maintien de la paix. La conception globale qu'a le gouvernement de la paix et de la sécurité dans le monde recouvre également les droits de la personne et l'aide au développement qui touchent aux racines profondes des conflits. Un monde dénué d'humanité et marqué du sceau de l'inégalité économique et sociale ne sera jamais vraiment sûr. Le gouvernement entend prendre tous les moyens nécessaires pour faire en sorte que des progrès importants soient réalisés au titre de chacun de ces objectifs.

Notre défense

Le fondement de la sécurité d'un pays, c'est sa défense. Dès lors, le gouvernement est résolu à faire en sorte que les capacités militaires du pays correspondent aux tâches qui sont imparties aux forces armées canadiennes. Le gouvernement s'est fixé pour objectif de renforcer la sécurité du Canada en honorant ses engagements au sein de l'OTAN et en participant activement aux délibérations au sein de l'Alliance. L'Europe demeure la région militaire la plus vitale du monde et la démarcation qui divise l'Allemagne représente la ligne de faille la plus dangereuse pour la sécurité dans le contexte des relations Est-Ouest. La présence de nos forces armées en Europe occidentale témoigne de notre solidarité aussi bien politique que militaire envers nos alliés.

Le Canada a augmenté son contingent en Europe. Le renforcement des forces aériennes et terrestres canadiennes dans le nord de la Norvège vient de faire l'objet d'un exercice majeur. La surveillance maritime et aérienne des grands axes qui, dans la partie septentrionale de l'Atlantique nord, serviraient au renforcement de nos troupes en temps de crise ou en cas de conflit, se poursuit.

La défense de l'Amérique du Nord acquiert pour le Canada une importance renouvelée. C'est pourquoi le Canada et les États-Unis ont décidé de moderniser le système d'alerte du Nord, dont l'importance est vitale pour la défense continentale, et ont réaffirmé leur volonté de collaborer à la défense commune du continent en renouvelant l'accord NORAD pour cinq ans. En même temps, les États-Unis ont réaffirmé leur intention de respecter le traité ABM.

En outre, le gouvernement a reconnu le lien entre la défense de la sécurité du pays et le renforcement de sa souveraineté. Il accordera une attention toute particulière aux problèmes de la défense sous-marine dans l'Arctique.

De même, le gouvernement a pris conscience des intérêts croissants qui lient le Canada aux pays du Pacifique et des implications qui en découlent au titre de la sécurité et de la consultation avec nos principaux partenaires dans cette région.

Le contrôle des armements et les relations Est-Ouest

Aux yeux du gouvernement, le contrôle des armements, le désarmement et la défense nationale constituent des éléments complémentaires de notre politique de paix et de sécurité. Afin de renforcer la consultation avec le Parlement, le gouvernement, si les parlementaires en expriment le désir, propose que des présentations conjointes sur ces questions soient effectuées périodiquement par les ministères des Affaires extérieures et de la Défense nationale devant les comités pertinents de la Chambre des communes. En outre, des consultations ont été entreprises avec des groupes représentatifs au sein de la population canadienne, par exemple, par l'entremise du Groupe consultatif sur le désarmement.

Le Canada n'a jamais cessé de prendre une part active à toute initiative légitime visant à l'amélioration des relations Est-Ouest. Le gouvernement accorde une importance toute

particulière à l'établissement d'un climat de confiance entre l'Est et l'Ouest dans le domaine de la sécurité. Le Canada apporte sa propre contribution à ce sujet dans le cadre de ses contacts avec l'URSS et ses alliés. A cet égard, le succès de la conférence de Stockholm sur la réduction des risques de guerre accidentelle en Europe est un événement notable auquel le Canada a étroitement contribué.

Le gouvernement a invité les dirigeants des États-Unis et de l'URSS à poursuivre leurs efforts sur la base du dialogue entamé à Genève en novembre 1985 et repris récemment à Reykjavik. Il appuie sans réserve les objectifs de la triple négociation de Genève destinée à renforcer la stabilité stratégique, à limiter, puis à réduire les arsenaux nucléaires et enfin à prévenir une course aux armements dans l'espace et y mettre fin sur terre. Le gouvernement souscrit à l'objectif ultime de ces négociations qui est de parvenir un jour à l'élimination totale des armes nucléaires.

S'agissant de la défense stratégique, le Canada est conscient qu'elle constitue un facteur important pour l'avenir des relations Est-Ouest. Il estime que la recherche en matière de défense stratégique de la part des États-Unis répond à la plus élémentaire prudence en raison des efforts qu'y consacre de son côté l'Union soviétique. Mais cette recherche doit s'inscrire dans le cadre du strict respect des traités existants. Le Canada espère qu'entre les États-Unis et l'URSS, des progrès soient réalisés dans la compréhension mutuelle dans ce domaine. L'objectif des négociations sur la défense stratégique doit être au premier chef le renforcement de la stabilité de la dissuasion accompagné d'une réduction progressive des arsenaux nucléaires.

Dans les enceintes multilatérales consacrées au désarmement, le Canada travaille de concert avec ses alliés à l'établissement d'un régime d'interdiction totale des essais nucléaires, à l'élargissement du nombre de signataires du traité de non-prolifération, et à l'élimination des armes de destruction massive comme les armes chimiques et biologiques.

Finalement, le Canada travaille activement à réduire les risques de conflits liés à la présence de forces conventionnelles considérables en Europe. Il s'agit là d'un facteur dont l'importance ne cesse de croître. Dans un monde qui s'évertue à réduire en profondeur tous les arsenaux nucléaires, l'équilibre et la stabilité sur le front conventionnel comme l'établissement d'un climat de confiance durable en Europe sont des conditions essentielles.

Le Canada estime que des progrès durables ne peuvent être réalisés que dans le cadre d'une négociation de réductions équilibrées des forces à l'Est comme à l'Ouest. La vérification du respect des engagements contractés au titre des accords sur la limitation des armements constitue l'un des fondements de notre politique. À cette fin, le gouvernement a consacré d'importantes ressources financières, scientifiques et autres à l'élaboration de techniques nouvelles de vérification, contribuant ainsi à mettre le Canada à l'avant-garde de la recherche dans ce domaine.

Action multilatérale et conflits régionaux

Le Canada accorde une grande importance aux canaux multilatéraux pour la prévention et la résolution des conflits. Le gouvernement joue un rôle de premier plan dans les initiatives visant à rendre à l'Organisation des Nations Unies et à ses organismes affiliés leur prestige et leur vigueur car elles peuvent réellement contribuer à l'adoption de solutions négociées et pacifiques aux conflits qui secouent notre planète.

Cette philosophie s'applique également à notre conception des conflits régionaux qui, en Afghanistan, au Moyen-Orient, dans le Sud-Est asiatique, en Amérique centrale ou en

Afrique, même s'ils ont souvent une dimension Est-Ouest déstabilisante, ont la plupart du temps pour origine des causes internes dont la solution relève davantage de la coopération multilatérale que de l'intervention extérieure unilatérale. Les problèmes régionaux doivent d'abord et avant tout trouver des solutions régionales.

Quant à la contribution du Canada à la résolution des conflits régionaux, elle s'est traduite au fil des ans par une diplomatie active, une aide extérieure généreuse et par de nombreuses participations aux efforts de maintien de la paix dans le monde. Cette action du Canada, appréciée au sein de la communauté internationale, honore les forces canadiennes qui y sont consacrées et qui continueront de l'être, particulièrement là où leur présence peut atténuer les dangers d'une confrontation entre les superpuissances.

Enfin, le Canada se propose de travailler de concert avec les autres pays du globe à la lutte contre le terrorisme, dernier-né des fléaux sans frontières. Le gouvernement joue un rôle de chef de file en vue de renforcer la coopération multilatérale dans ce domaine comme le démontre l'initiative canadienne sur la sécurité des aéroports à l'Organisation de l'Aviation civile internationale (OACI) et son action au sein de l'Organisation maritime internationale. Le Canada a également mis sur pied un programme d'assistance technique de l'ordre de \$10 millions pour améliorer la sécurité des aéroports dans les pays en voie de développement. Simultanément, par ses efforts en vue de promouvoir la recherche de solutions aux conflits du Tiers-Monde et pour y éliminer la pauvreté, le Canada continue à travailler à l'élimination des causes profondes du terrorisme.

Commerce extérieur et politique économique

La stratégie du gouvernement pour le renouveau économique national est conçue pour répondre à un environnement mondial changeant qui menace la position concurrentielle du Canada et sa prospérité à long terme. Les Canadiens ont raison d'être fiers de leur capacité d'adaptation à des réalités nouvelles, mais la croissance économique nationale exige maintenant des efforts d'ajustement qui tiennent pleinement compte du monde extérieur. Notre compétitivité internationale s'est beaucoup améliorée ces dernières années, mais il reste beaucoup à faire.

Les Canadiens deviennent plus conscients des forces de changement qui sont appelées à exercer leurs effets sur la population. Une révolution dans les techniques de production contraint chaque industrie à réévaluer ses méthodes et systèmes. Des améliorations de la technologie, des transports et des communications, jointes à une mobilité accrue des capitaux et à des réductions des barrières tarifaires, ont rendu encore plus accessibles les marchandises et composantes d'origine étrangère. Les nouveaux pays industriels ont montré leur habileté à se lancer dans de nouveaux domaines de production. Les changements radicaux qui ont eu lieu ces dernières années sur les marchés des produits agricoles, des combustibles et d'autres produits liés aux ressources ont eu de fortes répercussions sur le bien-être des Canadiens.

Ce processus de changement structurel global a été compliqué par des difficultés économiques à court terme et par des problèmes de leadership international et de coopération dans la gestion d'une interdépendance économique accrue. La croissance que les économies de marché ont réalisée depuis la récession mondiale du début des années 80 a été inégale et, en comparaison avec le passé, lente. La stabilité des prix internes n'a été assurée, par beaucoup de pays, qu'au prix de taux de chômage excessivement élevés. De graves déséquilibres des flux commerciaux et des taux de croissance ont contribué à faire naître des pressions protectionnistes dans de nombreux pays et, dernièrement, chez le principal partenaire commercial du Canada, les États-Unis. En même temps, de nombreux pays en développement, accablés par un lourd service de la dette, voient leur croissance entravée; tandis que les faibles prix des produits de base et les marchés mondiaux, serrés dans l'ensemble limitent les recettes que leur procurent les exportations.

Coopération économique mondiale

Renforcer la coopération économique internationale est un objectif fondamental. Le gouvernement est déterminé à accroître le revenu réel et l'emploi des Canadiens en améliorant la compétitivité du pays sur le plan international. Cela demande un environnement commercial international ouvert, stable et prévisible. Au pays, les politiques budgétaires et autres du gouvernement visent à éliminer les obstacles à la concurrence et à rétablir le climat de confiance qu'exigent les investissements du secteur privé, éléments indispensables, dans les deux cas, à une plus grande compétitivité internationale.

Le Canada a joué un grand rôle dans les efforts déployés aux Sommets économiques et ailleurs pour relever les défis auxquels fait face actuellement le système économique international. Notre influence au sein des forums internationaux sur des questions comme la coordination macro-économique dépend autant de notre capacité d'exprimer des intérêts

communs et de proposer des solutions novatrices et acceptables que du poids de l'économie canadienne dans le monde. La décision, prise au Sommet de Tokyo en mai 1986, de faire entrer le Canada dans le Groupe des sept ministres des Finances offre encore d'autres possibilités pour que s'exerce l'influence du Canada.

Les réunions quadrilatérales régulières des ministres du Commerce du Canada, du Japon, des États-Unis et de la Communauté européenne fournissent un forum supplémentaire d'une importance vitale pour l'avancement des objectifs et intérêts du Canada. La participation du Canada aux activités du FMI et de la Banque Mondiale (et de leurs instances de niveau ministériel, le Comité intérimaire et le Comité du développement) ainsi qu'à des forums comme le Commonwealth, la Francophonie et la CNUCED ajoute une dimension mondiale vitale à sa diplomatie économique internationale.

Protectionnisme et politique commerciale

Les tensions dont souffre le système mondial des échanges commerciaux sont particulièrement inquiétantes d'un point de vue canadien. Le Canada a souffert d'une montée du protectionnisme chez ses grands partenaires commerciaux qui pratiquent une politique de subventions à l'exportation souvent excessive. Des opérations commerciales "dirigées", qui obéissent à une orientation gouvernementale plutôt qu'aux forces du marché, ont effrité sensiblement les règles du GATT qui régissent le comportement de ses membres dans le domaine commercial. Des actions unilatérales ou des ententes intergouvernementales bilatérales, sous la menace de restrictions encore plus sévères, affaiblissent les principes de la non-discrimination pour favoriser les nations commerçantes plus puissantes. Le Canada a fortement intérêt à préserver l'intégrité du système commercial multilatéral. Cela constituera un élément fondamental de la politique canadienne dans toutes les négociations commerciales, tant multilatérales que bilatérales.

Empêcher les mesures protectionnistes de se multiplier et les faire reculer est une priorité absolue. Le gouvernement a cherché à le faire non seulement en défendant avec fermeté la libéralisation des échanges, dans des cadres tant bilatéraux que multilatéraux, mais en luttant énergiquement pour les droits du Canada sous l'empire du GATT et pour ses autres intérêts plus vastes, là où ils sont menacés par des mesures protectionnistes.

Garder les marchés étrangers - notamment aux États-Unis - ouverts aux importations canadiennes de produits du bois, d'acier, de la pêche, de matériel de télécommunications et d'autres produits pour lesquels le Canada s'est emparé d'une part du marché en raison de sa compétitivité et d'un avantage comparatif naturel représente une priorité particulière pour le gouvernement. Il travaille à garder les marchés étrangers ouverts aux produits agricoles canadiens et à éliminer les mesures qui faussent les échanges dans ce domaine. Certains concurrents importants du Canada ont recours à des subventions massives pour garantir leurs exportations agricoles, ce qui aggrave les problèmes de structure dont souffrent beaucoup de pays dans ce secteur. Au plan international, nous avons mis en lumière l'importance des problèmes du commerce agricole en veillant à ce qu'ils soient discutés au Sommet de Tokyo et à la réunion de Punta del Este qui lançait la nouvelle série de NCM. Au GATT, à l'OCDE et au sein d'autres organisations multilatérales, le Canada a également recherché avec détermination la libéralisation du commerce agricole.

La série de NCM lancée en Uruguay sera un instrument de la plus grande importance pour l'élaboration de meilleures règles commerciales entre les parties contractantes du GATT au cours de la prochaine décennie et au-delà. La nouvelle série de NCM se caractérisera par un nombre inégalé de participants et une grande diversité de sujets. Il n'y aura suffisamment d'élan pour surmonter des pratiques et habitudes invétérées que si la ferme perspective de la libéralisation peut s'établir très tôt dans chaque secteur de négociations. Les

pays en développement seront invités à permettre un plus grand accès à leurs marchés, selon leur niveau de développement, qui varie considérablement, en échange d'un meilleur accès aux marchés des pays industrialisés. Au cours des négociations, le gouvernement accordera beaucoup d'importance à l'assujettissement de l'agriculture aux règles commerciales du GATT et à l'établissement de cadres appropriés pour traiter de nouvelles questions comme le commerce des services, les mesures d'investissement reliées au commerce et les aspects commerciaux de la propriété intellectuelle.

D'étroites consultations auront lieu avec le monde des affaires et les provinces durant toutes ces négociations multilatérales et durant les négociations commerciales bilatérales avec les États-Unis. Les consultations avec les milieux d'affaires se feront par l'intermédiaire du Comité consultatif sur le commerce extérieur et des Groupes sectoriels de consultations sur le commerce extérieur, organismes créés récemment qui servent aussi de mécanismes de consultation sur d'autres sujets au besoin.

L'établissement d'une association plus étroite avec les provinces a été un important élément de l'approche adoptée par le gouvernement à l'égard de toutes les questions commerciales. Cette association va s'intensifier, ce qui aidera les deux niveaux de gouvernement à réduire les chevauchements et à mieux répondre aux besoins des milieux d'affaires. Un programme est en préparation en vue de loger les représentants commerciaux des provinces dans les missions du Canada à l'étranger. La coopération dans l'exécution des programmes commerciaux au pays sera renforcée.

En cherchant à favoriser un système commercial international plus ouvert, le gouvernement est pleinement conscient des problèmes d'adaptation auxquels pourront faire face les entreprises, les travailleurs et les collectivités au Canada. Des mesures appropriées de politique commerciale continueront d'être appliquées pour faciliter les ajustements nécessaires dans des secteurs précis et pour encourager l'adaptation à un environnement mondial où règne de plus en plus la concurrence. Grâce aux dispositions du droit commercial national qui ont été appliquées dans le cadre du système multilatéral, les intérêts canadiens sont protégés contre les pratiques commerciales déloyales qui se révèlent préjudiciables pour nos producteurs et qui peuvent nuire aux progrès accomplis dans la libéralisation du commerce mondial.

Développement et accès aux marchés

Assurer aux marchandises et services canadiens un meilleur accès aux marchés internationaux demeurera l'une des toutes premières priorités du gouvernement. L'expansion des marchés est assurée tant par les efforts de promotion commerciale directe du ministère des Affaires extérieures et d'autres organismes que par des initiatives dans le domaine de la politique commerciale. Avec l'avis des provinces et du secteur privé, le gouvernement a lancé une Stratégie nationale du commerce, approche coordonnée destinée à renforcer l'accès aux marchés mondiaux, à améliorer la compétitivité du Canada et à mettre en oeuvre un marketing international plus efficace.

L'une des clés de la réussite de cette stratégie réside dans le fait qu'elle vise des débouchés particuliers pour les exportations quel que soit l'endroit où ils se présentent. Par exemple, les marchés prometteurs de l'Asie et du Pacifique bénéficieront des répercussions de l'ouverture de délégations commerciales à Shanghai, Osaka, Auckland et Bombay. Ces initiatives sont complétées par l'augmentation du personnel commercial à Pékin et par de nouvelles études de marché, foires commerciales et missions dans la région.

Des ressources additionnelles sont consacrées à l'expansion des exportations. Environ un tiers du personnel affecté aux programmes du ministère des Affaires extérieures fait actuellement un travail relié à la promotion commerciale ou à la politique commerciale et économique. Les exportateurs canadiens actuels et éventuels, particulièrement les moyennes et les petites entreprises, bénéficient d'un appui croissant à la commercialisation aux États-Unis. Le gouvernement est déterminé à renforcer la coopération économique avec la Communauté européenne et à conquérir de nouveaux marchés dans le Tiers-Monde, où l'on peut s'attendre à une croissance rapide à long terme.

Le développement international

On s'accorde à reconnaître, au Canada comme à l'échelle internationale, que l'aide au développement donne des résultats et que nous devons tous poursuivre et intensifier nos efforts. Le comité affirme dans son rapport qu'aider est une vocation canadienne, et le gouvernement partage cette opinion. Durant des décennies, des Canadiens de tous les milieux ont travaillé avec dévouement dans presque tous les pays en développement. La question qui se pose maintenant pour le gouvernement est la suivante: Comment pouvons-nous rendre l'aide encore plus efficace? Les recommandations du comité apportent des indications utiles, comme le feront celles du Comité sénatorial et du Comité permanent (Chambre des communes) des affaires étrangères et du commerce extérieur quand ceux-ci mèneront, au cours de l'année qui vient, l'étude approfondie des programmes canadiens d'aide au développement international.

Les aspects plus vastes de la politique d'aide canadienne sont nombreux et complexes, mais découlent essentiellement d'une conviction très répandue dans le public canadien, qu'il est juste et dans l'intérêt du Canada que tous les peuples connaissent le bien-être et un niveau de vie décent. À un moment où les programmes nationaux sont soumis à des contraintes budgétaires sévères, le gouvernement est déterminé à maintenir une croissance réelle de son aide publique au développement (APD) qui, à partir du niveau de 0,5 % du PNB pour le reste de la présente décennie, augmentera d'environ 8,7 % par an en moyenne. L'objectif du gouvernement sera d'atteindre un rapport aide/PNB de 0,6 % d'ici au milieu de la prochaine décennie.

Le rapport du comité vient à un moment opportun. En effet, un réexamen mondial de l'aide au développement est en cours, et beaucoup d'expérience s'est accumulée en matière de développement à la suite des crises provoquées par la famine africaine et la dette internationale. Il y a des leçons à retenir, des réalisations à dépasser et des ajustements à faire. Face à des obstacles causés par la pression de populations qui augmentent, la progression de la désertification, des ressources naturelles limitées, des stocks de capitaux insuffisants et des bouleversements socio-économiques répétés, l'aide au développement semble un défi décourageant. Mais il y a eu des réussites remarquables. Par exemple, le fait que l'Inde, qui était un grand importateur de céréales, se soit transformée en un exportateur net de denrées alimentaires, ou encore l'expansion de l'éducation dans le monde grâce à laquelle, pour la première fois, le nombre de gens qui savent lire et écrire dépasse celui des analphabètes.

Pour faire face à ces défis, le gouvernement offre les indications suivantes sur l'orientation future de l'aide canadienne au développement.

Participation des Canadiens

Le gouvernement cherche à intéresser les Canadiens à l'effort de développement. Fondamentalement, il désire encourager les Canadiens de tous les milieux, particulièrement les jeunes, à établir des contacts avec des citoyens de pays en développement et à travailler avec eux à résoudre leurs problèmes. L'aide au développement est déjà dispensée par de nombreuses institutions canadiennes et plusieurs particuliers. Le gouvernement accorde un soutien à plus de 4 000 projets administrés par plus de 400 organismes sans but lucratif.

Dans plus d'une centaine de pays, au-delà de 2 000 entreprises canadiennes font des affaires avec l'appui de contributions de l'ACDI. Des dizaines de milliers de Canadiens ont fait leur part en travaillant à l'étranger. L'appui et l'encouragement donnés à de bonnes initiatives de développement émanant de particuliers, de groupes, d'entreprises et d'organismes sans but lucratif, et qui répondent aux véritables besoins du Tiers-Monde, resteront une priorité absolue du gouvernement.

Des politiques adaptées à notre époque

La situation dans beaucoup de pays en développement a changé radicalement au cours des trente dernières années. Le gouvernement agira en conséquence en veillant à ce que ses politiques commerciales, financières et d'aide se complètent les unes les autres. Pour la majorité des pays en développement, les recettes des exportations et les entrées de capitaux sont plusieurs fois supérieures aux montants d'aide qu'ils reçoivent. En 1985, les exportations des pays en développement dépassaient 450 milliards de dollars U.S., et les entrées d'investissements commerciaux atteignaient 62 milliards de dollars U.S., tandis que l'aide publique totale fournie par les pays de l'OCDE s'élevait à 41 milliards U.S., l'équivalent des dépenses nationales du Canada en matière de santé, d'éducation et de bien-être. Une réduction des barrières commerciales, une augmentation des recettes des exportations, des investissements accrus, ou une amélioration de la situation de la dette profiteraient au moins autant à la plupart des pays en développement qu'une augmentation de l'aide au développement. Le gouvernement continuera de favoriser un environnement international plus libre pour les échanges commerciaux ainsi que des arrangements acceptables concernant la dette internationale. En ce qui concerne le problème de la dette, le gouvernement a récemment transformé son programme d'aide au développement en un programme constitué entièrement de subventions et a annoncé un moratoire sur la dette de l'APD pour les pays africains situés au sud du Sahara.

Le Canada reconnaît que la situation très grave d'endettement dans laquelle se trouvent certains pays en développement exigera des efforts spéciaux tant de la part des pays débiteurs que des pays créanciers. Dès lors, le gouvernement continuera d'appuyer toute nouvelle initiative qui favorisera des taux de croissance satisfaisants dans les pays débiteurs. Le gouvernement continuera de veiller à ce que ses politiques économiques et financières générales soient en harmonie avec ses objectifs d'aide au développement.

Aider les pauvres

Le principal objectif du Programme canadien d'aide au développement sera de continuer d'aider les démunis. Il est clair aux yeux du gouvernement que le Parlement et la majorité des Canadiens désirent que notre programme d'aide ait comme principal objectif le soulagement de la pauvreté. En 1979, les Nations Unies ont fixé un objectif de 0,15 % du PNB pour l'aide versée par les pays industrialisés aux plus pauvres des pays en développement. Ces dernières années, le Canada a approché et même atteint cet objectif. Le gouvernement continuera de répondre aux besoins des pays les plus pauvres et d'en faire les cibles prioritaires de son aide. Le soulagement de la pauvreté implique une action dans tous les secteurs de leur économie. L'éradication de la pauvreté ne peut venir qu'avec une transformation marquée des pays en cause. Bien que le programme d'aide ait un certain nombre d'objectifs importants, l'éradication de la pauvreté reste le principal.

Améliorer l'efficacité des programmes

Le gouvernement poursuivra ses efforts afin d'améliorer l'efficacité des programmes d'aide du Canada et insistera sur l'efficacité accrue de certaines des institutions multilatérales de développement. L'aide du Canada fait partie d'un effort conjoint déployé dans l'ensemble du monde par les pays donateurs et les pays bénéficiaires, ainsi que par les organisations multilatérales, pour accélérer la croissance économique et le développement social. Les pays en développement eux-mêmes ont toujours supporté la partie la plus lourde de ce fardeau. Malheureusement, certains pays en développement ont poursuivi des politiques économiques qui, en fait, gênent leur développement. En coordination avec d'autres pays donateurs et des organisations comme le FMI et la Banque Mondiale, le Canada continuera donc d'encourager ces pays à modifier ces politiques improductives. Le Canada continuera aussi d'oeuvrer pour une plus grande efficacité des organisations multilatérales dans les cas où cela est nécessaire; elles ont en effet un rôle unique et important à jouer en mobilisant des ressources financières, en fournissant des ressources spécialisées dans des domaines particuliers et en coordonnant les efforts d'aide de tous les donateurs.

D'autres mesures peuvent contribuer à rehausser l'efficacité du programme d'aide du Canada. La participation des femmes au développement est l'une des plus hautes priorités du gouvernement. Les programmes peuvent comporter une extension du rôle joué par les organisations canadiennes privées dans l'aide au développement et, de ce fait, avoir recours au secteur privé.

Rôle du secteur privé

Le gouvernement s'efforcera de mieux répondre aux besoins du secteur privé dans les pays en développement. Nombre de ces pays doivent compter sur la participation de ces secteurs pour créer des emplois et produire des revenus, ainsi que pour atteindre leurs objectifs en matière de développement et de commerce. En outre, une dette extérieure trop lourde contraint un grand nombre d'entre eux à rechercher davantage un afflux de capitaux à participation pour pouvoir réaliser les investissements nécessaires. Par ailleurs, la privatisation de nombreuses entreprises nationalisées ou semi-nationalisées dans un grand nombre de pays du Tiers-Monde nécessite une relance des activités dans le secteur privé. Les investisseurs locaux ne sont pas prêts, la plupart du temps, à se lancer en affaires à cause d'un manque de capitaux, de technologie ou de main-d'oeuvre spécialisée. Il s'est également avéré difficile d'intéresser des investisseurs étrangers à établir des entreprises en participation avec des associés dans les pays en développement en raison des risques importants que cela présente. Le gouvernement veillera en conséquence à ce que le programme d'aide du Canada fasse une plus grande place à l'aide au secteur privé dans les pays en développement, et particulièrement au sous-secteur agricole. Les pays en développement qui en font la demande peuvent obtenir de l'aide en matière de technologie et de formation ainsi que les services de conseillers en gestion, notamment en ce qui a trait à la privatisation d'organismes paragouvernementaux et à la dérèglementation, de même que des conseils sur les mesures permettant d'améliorer le climat économique.

Mise en valeur des ressources humaines

Le programme d'aide du Canada accordera plus d'importance à la mise en valeur des ressources humaines dans les pays en développement. L'une des principales leçons de trente années d'expérience a été que les pays en développement manquent souvent des moyens institutionnels voulus pour s'occuper de tâches importantes. Le service d'encadrement agricole ne peut augmenter la productivité des fermes; les chemins de fer

ne peuvent transporter efficacement les récoltes; les comptables ne peuvent canaliser les paiements avec exactitude. Il est difficile de renforcer les institutions, et cela prend de nombreuses années, mais il faut commencer par la mise en valeur des ressources humaines, c'est-à-dire produire des gens formés à des tâches particulières. Cela mérite qu'on y consacre du temps et des efforts, car un programme d'aide qui transfère surtout des marchandises et de l'équipement sans qu'il soit accompagné des compétences nécessaires en gestion et en entretien est voué à l'échec.

Le gouvernement fera en sorte que le programme d'aide canadien consacre des moyens accrus à tous les aspects de la mise en valeur des ressources humaines. Le gouvernement entamera bientôt des pourparlers avec les provinces afin de conclure des arrangements qui augmenteront fortement le nombre d'étudiants des pays en développement qui viennent dans nos établissements d'enseignement post-secondaire. L'ACDI élabore des plans qui auraient pour résultat d'augmenter sensiblement le nombre de stagiaires et d'étudiants étrangers parrainés par le programme d'aide canadien dans les collèges et universités. Le gouvernement élargira aussi les programmes qui transfèrent des compétences techniques, des compétences en gestion et de la technologie aux pays en développement par d'autres moyens que l'enseignement régulier.

La promotion des droits de la personne

La protection des droits fondamentaux des personnes et des groupes fait partie intégrante de la société canadienne et du patrimoine historique du Canada. Dans la Charte des droits et libertés et dans les lois provinciales relatives aux droits de la personne, les Canadiens se sont fixés des normes élevées en la matière.

Il est juste et logique que les normes que nous cherchons à promouvoir au Canada trouvent leur expression intégrale dans la politique étrangère canadienne. Par exemple, la détermination à défendre les droits de la personne et les valeurs démocratiques influe sur l'intérêt que le Canada porte à la promotion de l'ordre mondial et guide notre programme d'aide au développement dans le Tiers-Monde.

Qui plus est, beaucoup de Canadiens conservent des liens familiaux, religieux ou d'autres plus directs avec leur ancienne patrie. Le souci du bien-être de ceux qui sont restés là-bas et le désir de garder des contacts avec eux poussent ces Canadiens à demander à leur gouvernement d'intervenir lorsque les droits de la personne sont violés à l'étranger. Pour ces raisons, les droits de l'homme sont et resteront l'un des éléments fondamentaux de la politique étrangère du Canada.

Promouvoir le respect des droits de la personne

Le rapport du Comité mixte spécial a permis de mieux comprendre la complexité des problèmes liés au respect des droits de la personne, tels que définis dans les textes universellement acceptés qui traitent de cette question. La tâche qui consiste à faire respecter intégralement ces droits représente un défi majeur. Beaucoup de pays ont une opinion différente quant à la priorité à donner aux divers aspects des droits de la personne - droits politiques, civils ou économiques, sociaux et culturels. En dépit d'une large ratification des conventions adoptées par l'ONU sur les droits de la personne, les moyens déployés au niveau international pour assurer le respect de ces droits exigent beaucoup de temps et sont généralement inefficaces. Même lorsque des documents aussi utiles que l'Acte final d'Helsinki et le document de clôture de Madrid recueillent l'adhésion, cela ne garantit en rien l'application de leurs dispositions.

Néanmoins, il existe des normes fondamentales en matière de droits de la personne, et c'est un principe fermement ancré que ceux-ci constituent un objet légitime de débats et d'action sur le plan international. Le Canada n'a pas hésité à faire entendre sa voix et, au besoin, à user de son influence politique et économique pour essayer de corriger de graves violations des droits de l'homme, chaque fois qu'il y avait lieu de le faire. Par l'intermédiaire de l'ONU et du Commonwealth, il a cherché à faire pression sur l'Afrique du Sud pour qu'elle mette fin à l'apartheid. Tant au sein des forums multilatéraux qu'à l'occasion de rencontres bilatérales avec l'Union soviétique, il a dénoncé les graves violations des droits les plus fondamentaux de la personne commises en Afghanistan. Le Canada s'est élevé contre la répression des droits civils et religieux et des droits des minorités en URSS et en Europe de l'Est. Il a condamné la persécution des Bahais en Iran. Il a fait entendre sa voix au sujet des violations des droits de la personne en Amérique latine, en Afrique et en Asie. Les voyages officiels, tels que ceux du Premier ministre en Corée et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures en Union soviétique, ont permis d'exposer directement les problèmes des droits de la personne au niveau des plus hauts dirigeants de ces pays. Les ambassadeurs du Canada sont, à l'occasion, en mesure de jouer un rôle discret mais efficace en matière de protection des droits de la personne.

Le Canada a cherché à renforcer le dispositif multilatéral encore modeste qui existe pour la protection des droits de la personne. Il a exercé plusieurs mandats en tant que membre de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, et il a travaillé à améliorer les mécanismes de rapport, de surveillance, d'enquête et de protection dont dispose cet organisme. Le Canada ne fait pas actuellement partie de la Commission, mais suit, à titre d'observateur, l'étude de la question des droits de la personne et participe, en tant que membre à part entière, aux débats du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale de l'ONU. Il briguera de nouveau un siège à la Commission lors de prochaines élections.

Le gouvernement continuera de proposer des solutions constructives pour faire cesser les violations graves et persistantes des droits de la personne. Il profitera de toutes les occasions pour inviter les autres gouvernements à respecter les obligations internationales qu'ils ont assumées de plein gré. Il profitera des visites de haut niveau, des réunions internationales, des démarches bilatérales et d'autres moyens pour faire part des préoccupations canadiennes touchant les droits de la personne et leurs violations et pour demander avec insistance des mesures correctives.

Les organisations non gouvernementales jouent un rôle de plus en plus important dans la défense des droits de la personne à l'étranger. Tenant compte notamment de cette évolution, le gouvernement a multiplié ses contacts avec les organisations canadiennes non gouvernementales sur les questions des droits de la personne. Des consultations officielles se tiennent désormais une fois par an, avant la réunion annuelle de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. Diverses organisations non gouvernementales ont été encouragées à établir et à maintenir des contacts suivis avec les directions géographiques et administratives concernées du ministère des Affaires extérieures, de l'ACDI et d'autres ministères.

On ne doit pas en conclure toutefois que le rôle dévolu au gouvernement et celui des citoyens en ce qui a trait aux droits de la personne ne seront plus ou ne devraient plus être différenciés. Le gouvernement doit assumer, en dernier ressort, la responsabilité de décider de la politique canadienne et de parler pour tous les Canadiens à l'occasion de rencontres à caractère officiel. Les groupes privés, quant à eux, ne tiennent pas en principe à être assimilés à l'administration gouvernementale.

Néanmoins, il y a matière à établir une collaboration plus étroite et un dialogue plus suivi entre le gouvernement et les citoyens sur une question aussi cruciale que celle des droits de la personne. Le gouvernement se réjouit en particulier des possibilités qu'offrira à cet égard le nouveau Comité permanent de la Chambre des communes sur les droits de la personne. Lorsque les objectifs et les activités de ce comité auront été clarifiés, le gouvernement sera mieux à même d'étudier la recommandation du Comité mixte spécial concernant la création d'une commission consultative sur les droits de la personne.

L'avancement des droits de la personne

Les Canadiens ont contribué à l'élaboration d'instruments internationaux relatifs aux droits de la personne, depuis la Déclaration universelle des droits de l'homme jusqu'aux dispositions de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Le Canada a ratifié tous les grands instruments internationaux des Nations Unies en la matière et la plupart des instruments importants de l'OIT et de l'UNESCO. Ces dispositions couvrent la gamme complète des obligations, depuis les droits civils et politiques jusqu'aux droits économiques, sociaux et culturels. Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux se partagent la responsabilité de veiller à ce que les lois et usages canadiens soient conformes aux obligations internationales du pays.

Le Canada continuera d'oeuvrer par l'intermédiaire des Nations Unies, du Commonwealth, de la réunion de suivi de Vienne de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et d'autres instances, à rehausser les normes relatives aux droits de la personne. Comme le suggérait le Comité mixte spécial, le gouvernement est prêt à collaborer activement avec les pays en développement à la mise en place de leurs propres institutions démocratiques et mécanismes de promotion des droits de la personne. Pour cette raison, il est en faveur de la création d'un Institut international des droits de l'homme et de l'avancement démocratique, que le Comité mixte spécial recommandait dans son rapport; il a déjà entrepris une recherche sur les meilleurs moyens de procéder pour y parvenir.

Droits de la personne et aide au développement

Par une approche équilibrée en matière de droits de la personne et de développement, on fera en sorte que les régimes répressifs ne soient pas récompensés ni reconnus pour légitime par le biais des politiques de l'aide canadienne. Mais il faut veiller aussi à ce que les victimes des violations des droits de la personne, qui sont souvent les membres les plus pauvres de la société, ne subissent pas un double préjudice en étant privés, outre de leurs droits, d'une aide de l'extérieur dont ils ont si grand besoin. Cette politique est fondée sur la conviction du gouvernement que c'est en favorisant le développement économique et social, processus à long terme, que l'on permettra la jouissance de la gamme complète des droits de la personne.

Le gouvernement continuera donc de chercher avec soin à harmoniser son aide au développement et ses autres objectifs en matière de droits de la personne. Là où les violations des droits de l'homme sont devenues massives et persistantes au point de rendre impossible une aide efficace au développement, l'aide du Canada a été suspendue ou le sera. Dans d'autres situations moins graves, la prestation de l'aide se fait parfois le plus efficacement par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales ou par des voies multilatérales. Dans d'autres cas, où les violations des droits de la personne n'empêchent pas d'organiser avec succès des projets de développement au profit de ceux qui ont besoin d'aide, le gouvernement a maintenu son aide bilatérale et continuera de le faire. Lorsque des pays ont amélioré leur conduite en matière de droits de la personne ou que l'évolution des circonstances justifie un encouragement, le gouvernement a cherché à rehausser le niveau de l'aide au développement qui leur est accordée.

Les relations canado-américaines

Le gouvernement est déterminé à encourager des relations étroites et empreintes de coopération avec les États-Unis. Son approche à cet égard est à la fois positive et réaliste. Elle vise à maximiser les avantages de l'interdépendance tout en conservant les moyens qu'exige l'édification de la nation canadienne. Elle est donc ancrée dans la tradition et orientée vers l'avenir.

Le Canada et les États-Unis ont tous deux recueilli d'énormes bénéfices de leur association. Tout en évoluant séparément et dynamiquement, les deux voisins nord-américains reconnaissent depuis longtemps les avantages qu'il y a à travailler ensemble là où leurs intérêts coïncident. Il en est résulté des liens d'interdépendance qui constituent probablement les relations bilatérales les plus complexes, et pourtant les plus mutuellement avantageuses du monde.

Cela ne veut pas dire que ces relations sont sans problèmes. L'interdépendance à cette échelle ne peut l'être. Des voisins, même très rapprochés, conservent leur individualité; ils veulent mener leurs propres vies et rester maîtres de leurs destinées. Le Comité mixte spécial a fait observer avec justesse que des difficultés sont inévitables dans ces circonstances. Ces problèmes peuvent donner lieu, avec raison, à des débats publics. Il est important, toutefois, qu'ils ne détournent pas l'attention du fait que l'ensemble des relations continue de se dérouler harmonieusement et efficacement.

Gérer les relations avec les États-Unis a toujours comporté divers aspects reliés entre eux: solution de problèmes à court terme, par exemple celui du bois d'oeuvre résineux, et collaboration comme dans le cas de la station spatiale; et établissement de cadres de gestion à plus longue échéance, par exemple le Pacte de l'automobile, NORAD, la Commission mixte internationale et les négociations commerciales actuelles. D'autres cadres importants où se traitent des aspects clés des relations entre nos deux pays sont d'ordre multilatéral, comme le GATT, l'OTAN et l'OCDE.

Une bonne partie des relations ont lieu en dehors du mandat courant du pouvoir exécutif de chaque gouvernement, particulièrement dans le domaine économique. La diplomatie n'intervient souvent qu'à la suite des activités des deux secteurs privés, par exemple lorsque des centrales électriques du Midwest américain sont responsables de pluies acides au Canada ou lorsque l'exportation de certains produits canadiens aux États-Unis fait naître des inquiétudes dans les industries américaines.

La solution des problèmes exige de la bonne volonté de part et d'autre. L'ampleur des relations témoigne du degré d'intérêt commun et de confiance qui existe entre Canadiens et Américains. L'asymétrie de ces relations constitue cependant une ombre au tableau. Les États-Unis sont une superpuissance et ils ont dans le monde des intérêts bien plus étendus. Une gestion efficace exige donc non seulement que les Canadiens se fassent une juste idée des responsabilités mondiales des États-Unis, mais que les États-Unis, pour leur part, reconnaissent que l'existence d'un Canada fort et confiant est dans leur propre intérêt à long terme.

Stratégie

La stratégie du gouvernement durant les deux dernières années a été de chercher à rétablir l'harmonie dans les relations canado-américaines et, à long terme, de donner plus de stabilité aux relations bilatérales. La première mesure pratique dans l'harmonisation des relations a été de rétablir la confiance mutuelle au niveau le plus élevé et de renforcer les mécanismes de consultation. À l'heure actuelle, les principales questions à l'ordre du jour de l'agenda bilatéral reçoivent la plus haute attention de l'histoire des relations canado-américaines. En plus des rencontres trimestrielles entre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le secrétaire d'État américain, le premier ministre et le président ont maintenant des réunions annuelles au Sommet où ils font l'examen des relations bilatérales. D'autres ministres qui s'occupent de divers aspects des relations canado-américaines gardent d'étroits contacts avec leurs homologues américains. Les hauts fonctionnaires canadiens et américains qui sont chargés de la gestion courante des relations ont des contacts plus fréquents que jamais auparavant. Des efforts ont également été déployés pour que les rapports entre les deux pouvoirs législatifs soient plus fréquents et portent sur des questions plus précises.

Afin d'améliorer la coordination nationale, le gouvernement a favorisé des contacts beaucoup plus nombreux des ministres et des hauts fonctionnaires avec les provinces et le secteur privé. Les Conférences des Premiers ministres, les réunions fédérales-provinciales des ministres du Commerce, le Comité consultatif du commerce extérieur et les Groupes sectoriels de consultation sur le commerce extérieur ont été des instruments efficaces de coordination des politiques vis-à-vis des États-Unis.

Dans la conduite de ses relations avec les États-Unis, le gouvernement s'est concentré sur les secteurs prioritaires suivants:

Commerce

L'une des grandes initiatives du gouvernement a été d'ouvrir des négociations avec les États-Unis en vue de la conclusion d'un accord commercial global. Le Comité mixte spécial a offert d'utiles conseils à cet égard. L'initiative tient compte de l'importance critique des relations commerciales bilatérales pour le développement économique actuel et futur du Canada. Elle vise à tirer parti des immenses possibilités inhérentes à une libéralisation plus poussée de ce qui constitue les relations commerciales bilatérales les plus importantes du monde. Un accord bilatéral qui renforcerait les échanges commerciaux augmenterait sensiblement l'emploi et l'investissement dans les deux pays. La compétitivité du Canada et des États-Unis sur les marchés mondiaux s'en trouverait renforcée.

L'initiative tient également compte des dangers créés par la montée du protectionnisme. Certains faits récents ont amplement démontré la nécessité de rendre plus stables les relations commerciales canado-américaines, qui sont aussi interdépendantes que vastes. Les actions qui visent des tierces parties ont le plus souvent des répercussions bilatérales, tandis que les mesures prises contre les exportations de l'autre partenaire ont un effet de ricochet pour l'ensemble des relations commerciales et même dans d'autres secteurs. Aussi longtemps que la compétitivité américaine continuera de baisser dans certains secteurs et que persisteront de graves déséquilibres dans le système du commerce international et des paiements, les relations commerciales Canada-États-Unis seront particulièrement vulnérables aux pressions protectionnistes. Et il n'y a aucune garantie que ces pressions, même si elles diminuent bientôt, ne s'exerceront pas de nouveau avec autant de force dans l'avenir. Un accord commercial bilatéral offre la meilleure solution. Il apporterait un cadre plus sûr dans lequel les deux pays pourraient gérer leurs relations commerciales, à leur avantage mutuel, dans le monde hautement compétitif du commerce des années 90.

Les négociations bilatérales avec les États-Unis se poursuivent parallèlement à la nouvelle série de négociations commerciales multilatérales (NCM). Les deux processus se renforcent mutuellement. Tandis que les NCM devraient conduire à une libéralisation plus poussée des échanges avec la plupart de nos partenaires commerciaux, dont les États-Unis, les négociations bilatérales offrent la possibilité d'éliminer plus rapidement et plus efficacement les entraves au commerce entre les deux pays. Bien que les NCM doivent aussi améliorer en général les règles commerciales, il se peut que celles-ci n'assurent pas une défense aussi complète contre le protectionnisme que le ferait un traité bilatéral.

Quoi qu'il advienne, le gouvernement continuera de résister énergiquement aux mesures protectionnistes des États-Unis. Récemment celles-ci se sont multipliées, allant des frais d'utilisation des douanes aux droits sur le bois d'oeuvre résineux. En même temps, le gouvernement a fait comprendre qu'il n'y aura aucun accord bilatéral s'il n'est pas aussi avantageux pour le Canada que pour les États-Unis. Cet accord devra donc conduire à une atténuation notable des mesures exceptionnelles de protection américaines. Avant tout, cet accord devra laisser intacts tous les moyens dont le Canada a besoin pour continuer de façonner son destin.

Défense

Le gouvernement a accordé une attention particulière à l'évolution des relations de défense avec les États-Unis. Les deux gouvernements ont renouvelé l'accord du NORAD et ont décidé de remplacer la ligne avancée de préalerte dans l'Arctique, devenue désuète, par un Système d'alerte du Nord ultra-moderne. D'une façon plus générale, le gouvernement a renforcé la capacité canadienne de défense de l'Amérique du Nord. C'est en partie le résultat des grandes mesures qui sont prises pour rééquiper les forces armées. Le Canada a aussi fortement accru les contingents militaires fournis à l'OTAN en Europe occidentale, qui demeure une première ligne d'une importance vitale pour la défense de l'Amérique du Nord. En collaboration avec les États-Unis, le Canada a poursuivi un programme actif qui vise à assurer la défense commune du continent.

Le Comité mixte spécial a fait un examen particulièrement utile de l'Initiative de défense stratégique (IDS). Tout en décidant de ne pas entreprendre une participation directe, de gouvernement à gouvernement, à la recherche liée à l'IDS, le Canada a accepté que le secteur privé y participe et, vu les efforts soviétiques dans ce domaine, il a reconnu le bien-fondé de la recherche américaine qui relève de la prudence.

Environnement, pêches et Arctique

Dans le domaine de l'environnement, la question du projet de dérivation de Garrison et celle d'un lieu de dépôt de déchets nucléaires aux États-Unis près de la frontière canadienne ont été laissées de côté. Toutefois, la question environnementale primordiale, qui constitue pour beaucoup de Canadiens le test critique de la manière dont le gouvernement des États-Unis envisage ses relations avec le Canada, est celle des pluies acides. En 1985, le premier ministre Mulroney et le président Reagan ont nommé des envoyés spéciaux chargés d'examiner ce problème et de faire des recommandations. Ils ont depuis entériné le rapport des envoyés, brisant ainsi une impasse de cinq ans sur la question. Beaucoup de choses dépendent maintenant de la quantité d'efforts et de fonds que le gouvernement des États-Unis consacre en fait à la mise en oeuvre des recommandations du rapport. Le Canada, pour sa part, a adopté, en collaboration avec les provinces, un programme intensif qui devrait réduire les émissions d'anhydrides sulfureux de 50 % d'ici 1994.

La question de la souveraineté sur les eaux de l'archipel Arctique a pris de nouveau une grande place dans les relations canado-américaines. Le voyage du brise-glace américain Polar Sea à travers ces eaux en 1985 a suscité de vives préoccupations de la part des Canadiens. En réponse, le gouvernement a pris un certain nombre de mesures, dont l'établissement de lignes de base droites autour du périmètre de l'archipel. En même temps, le Canada a entrepris des pourparlers avec les États-Unis sur une coopération dans les eaux arctiques qui respecterait la souveraineté canadienne.

La conclusion d'importants accords a marqué les relations canado-américaines dans le domaine des pêches. Le traité sur le saumon du Pacifique a été signé le 28 janvier 1985 et est entré en vigueur le 18 mars 1985. En octobre 1984, la Chambre de la Cour internationale de justice a rendu son jugement qui fixait la frontière maritime unique dans le Golfe du Maine, ce qui jetait les bases d'une coopération future en matière de pêches dans cette région.

Questions politiques et économiques mondiales

Le Canada et les États-Unis se consultent régulièrement sur les questions politiques et économiques mondiales. Les deux pays examinent souvent les relations Est-Ouest, incluant le contrôle des armements et le désarmement. Ils ont collaboré étroitement au lancement de la nouvelle série de négociations commerciales multilatérales du GATT. Aux Nations Unies, à l'OTAN, aux Sommets économiques, aux pourparlers commerciaux quadrilatéraux et dans d'autres forums multilatéraux, les deux pays ont souvent l'occasion de se consulter sur les questions internationales les plus pressantes de l'heure.

Le gouvernement a cherché à exercer une influence positive sur les politiques mondiales et régionales des États-Unis. Comme le Comité mixte spécial l'a recommandé, le Canada a choisi avec soin les moyens d'exprimer ses différences d'opinions là où elles existent. Le corollaire à cet égard est que le Canada a cherché et continuera de chercher à faire oeuvre constructive dans les nombreux secteurs où nous sommes d'accord et où nous pouvons collaborer. Dans la poursuite d'une politique d'internationalisme constructif, les multiples liens bilatéraux et multilatéraux du Canada avec les États-Unis sont un atout incomparable.

Conclusion

À l'avenir, le gouvernement continuera de se concentrer sur quatre domaines dans ses relations avec les États-Unis. Il défendra les intérêts canadiens menacés par les mesures protectionnistes des États-Unis, tout en poursuivant les négociations en vue d'un accord commercial bilatéral qui éliminerait progressivement les barrières tarifaires et non tarifaires actuelles. Le gouvernement recherchera une action ferme des États-Unis concernant les questions environnementales, notamment celle des pluies acides. Il continuera d'assurer l'entière contribution du Canada à la défense commune de l'Amérique du Nord ainsi que des autres régions de l'OTAN. Enfin, le gouvernement cherchera à maintenir un haut niveau de consultations avec Washington sur les questions économiques, politiques et de sécurité mondiales, en particulier sur les relations Est-Ouest et le contrôle des armements. Ces consultations seront un élément important de la politique d'internationalisme constructif.

Une politique étrangère pour le Nord

Le Canada est un pays arctique. Les terres arctiques du Canada ne le cèdent en dimensions qu'à celles de l'Union soviétique, et notre littoral arctique est le plus long du monde. Jusqu'à ces dernières décennies, le Nord semblait n'avoir que peu d'incidences sur la politique étrangère du Canada. Mais la situation s'est mise à changer lorsque les progrès de la technologie militaire ont conféré à l'Arctique une importance stratégique croissante pour les superpuissances et, plus tard, lorsque l'exploitation des ressources nordiques, à une vaste échelle, s'est révélée possible et que la coopération entre résidents des pays circumpolaires s'est intensifiée.

Le voyage du Polar Sea, brise-glace de la Garde côtière des États-Unis, à l'été de 1985, a fait ressortir les vives préoccupations des Canadiens touchant la souveraineté dans l'Arctique. Dans sa déclaration à la Chambre des communes, le 10 septembre 1985, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a affirmé que la souveraineté canadienne s'étendait à toutes les eaux de l'archipel arctique. Il a annoncé des règlements qui établissaient des lignes de base tout autour de l'archipel. Il a aussi annoncé la levée, par le Canada, de la réserve qui empêchait la Cour internationale de justice d'entendre les différends qui pourraient surgir concernant la juridiction exercée par le Canada pour la prévention de la pollution des eaux arctiques; il a ajouté que des pourparlers auraient lieu avec les États-Unis au sujet de la coopération dans les eaux arctiques. Il a annoncé en outre la construction d'un brise-glace de classe 8 qui, jointe à d'autres mesures, rendrait le Canada beaucoup plus en mesure d'exercer un contrôle efficace sur ces eaux.

Ces récents engagements du gouvernement et leur mise en oeuvre doivent maintenant être intégrés dans un vaste contexte politique. Une politique étrangère globale pour le Nord aura quatre thèmes dominants:

- a) affirmer la souveraineté du Canada;
- b) moderniser les défenses nordiques du Canada;
- c) préparer l'utilisation commerciale du passage du Nord-Ouest; et
- d) promouvoir une coopération circumpolaire accrue.

Ces thèmes sont liés entre eux et ils s'apportent mutuellement équilibre et soutien. Ensemble, ils constituent la base d'une politique étrangère intégrée et globale pour le Nord.

Souveraineté

Le plan d'action annoncé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures en septembre 1985, qui représente l'un des principaux engagements du gouvernement, est mis en oeuvre. Des pourparlers au sujet d'une coopération dans l'Arctique qui reconnaisse sans réserve la souveraineté canadienne se poursuivent avec les États-Unis. Les ministres étudient attentivement les options possibles pour la conception et la construction du brise-glace polaire de classe 8. On met au point une série de mesures supplémentaires destinées à renforcer la souveraineté dans l'Arctique. Le projet de loi sur l'application extra côtière des lois canadiennes a été déposé au Parlement.

Les Inuit, qui ont toujours occupé et utilisé les terres et les glaces de l'Arctique, ont un rôle clé à jouer dans l'affirmation de la présence du Canada dans le Nord. Leurs intérêts doivent être entièrement pris en compte dans la formulation d'une politique étrangère pour le Nord. Le gouvernement réaffirme son engagement à l'endroit des revendications territoriales dans le Nord et de politiques régionales de développement qui bénéficient directement aux habitants du Nord canadien.

Défense

La nature de l'activité militaire dans l'Arctique ayant évolué et cette région ayant pris une nouvelle importance stratégique, il est vital pour le Canada d'acquérir "les yeux et les oreilles" qui lui permettront de surveiller efficacement si des activités militaires se déroulent dans l'espace aérien, sur les terres, dans les eaux de surface et les eaux profondes.

Après la déclaration de septembre 1985, les patrouilles aéroportées et l'activité navale dans l'Arctique de l'Est se sont intensifiées. Des décisions d'une plus vaste portée pour la défense de l'ensemble du continent nord-américain avaient trait à la modernisation de notre capacité radar dans l'Arctique, en collaboration avec les États-Unis, grâce à l'implantation du nouveau Système d'alerte du Nord, à l'amélioration de certains aéroports dans le Nord à l'appui des opérations d'avions de combat et au renouvellement de l'accord du NORAD pour cinq ans. Parmi les options à l'étude se trouve l'acquisition de sous-marins capables d'opérations sous la couverture de glace qui remplaceront les navires canadiens de classe Oberon qui vieillissent. Les forces terrestres et les Rangers canadiens continuent d'assurer une présence dans la région. À l'avenir, les choix relatifs à la défense de l'Arctique canadien seront envisagés à la lumière de l'importance stratégique croissante de cette région.

En raison de cette importance militaire stratégique, il est fort peu probable que l'Arctique puisse bientôt devenir une zone démilitarisée. L'URSS maintient la plus grande concentration de forces navales, aéronavales et de missiles du monde dans la presqu'île de Kola, dans la partie occidentale de l'Arctique soviétique. Le gouvernement s'efforcera cependant de limiter la militarisation excessive de l'Arctique dans le cadre de son effort de contrôle des armements et de désarmement, dans l'intérêt de la stabilité stratégique. À cet égard, le gouvernement recherchera aussi de nouveaux moyens de renforcer la confiance dans le Nord circumpolaire.

Préparer l'utilisation commerciale du passage du Nord-Ouest

La politique du gouvernement est d'encourager la navigation internationale dans le passage du Nord-Ouest en tant que facteur clé du développement économique à longue échéance de l'Arctique. La prévention de la pollution et les autres mesures visant à régler la circulation des navires sont conçues pour faciliter, et non pour gêner la navigation. L'ouverture du passage du Nord-Ouest en tant que voie maritime soumise aux lois canadiennes exprime clairement la souveraineté du Canada et souligne notre détermination à protéger le milieu naturel et la faune marine de l'Arctique, ainsi que notre souci de préserver les intérêts des Inuit du Canada.

La mise en valeur des eaux de l'Arctique dépend d'une planification perspicace à long terme, étant donné surtout les longs délais qu'exige la mise au point de l'infrastructure et des capacités opérationnelles requises. Conscient de la nécessité pour le Canada d'être prêt, le gouvernement a pris la décision d'acquérir le brise-glace polaire de classe 8 et de mettre au point d'autres moyens qui rendront le pays plus en mesure d'occuper et de

contrôler ses espaces maritimes dans l'Arctique. Ces mesures préparatoires traduisent la détermination du gouvernement d'exercer une entière souveraineté sur les eaux de l'archipel de l'Arctique. D'ici la fin de la décennie, elles nous auront rapproché de notre objectif qui est de pouvoir gérer le passage en tant que voie navigable canadienne sûre et ouverte.

Coopération circumpolaire

Le Canada collabore très étroitement avec les États-Unis pour la défense et dans bien d'autres domaines reliés à l'Arctique. Il s'est efforcé en outre de mettre au point des arrangements de coopération avec l'URSS dans des secteurs appropriés. L'objectif précis est d'échanger des renseignements utiles sur les sciences reliées à l'Arctique; l'objectif plus général est de contribuer à une réduction des tensions Est-Ouest. Le Protocole Canada-URSS de 1984 sur la coopération bilatérale dans le domaine des sciences de l'Arctique a été le premier accord de ce genre.

Le Canada a cherché à augmenter progressivement la coopération et les échanges avec d'autres pays circumpolaires. Le renforcement des relations avec ces États se poursuivra en fonction des ressources disponibles. Le Canada est maintenant prêt à nommer un consul honoraire à Nuuk, siège du gouvernement autonome du Groenland. Le gouvernement envisage un certain nombre d'initiatives concrètes destinées à renforcer la coopération avec les pays septentrionaux, dont des délégations ou des symposiums de haut niveau.

Les Inuit ont également un rôle important à jouer dans les relations circumpolaires. Les Inuit de l'Alaska, du Canada et du Groenland participent à la Conférence circumpolaire Inuit, qui est un mécanisme de coopération entre les Inuit de l'Amérique du Nord et qui réunira peut-être aussi, un jour, leurs homologues d'URSS. Le Canada continue d'appuyer cette conférence.

Conclusions

L'Arctique change. La politique étrangère du Canada change avec lui. Les défis auxquels nous faisons face dans l'Arctique sont d'une ampleur et d'une diversité telles que nous devons mettre en oeuvre une politique étrangère intégrée pour le Nord. Les points que nous venons d'exposer sont les éléments fondamentaux de cette politique. Celle-ci affirmera sans équivoque notre souveraineté dans l'Arctique; elle renforcera notre sécurité et nos moyens de transport maritime dans le Nord, tout en favorisant un environnement circumpolaire propice à des échanges fructueux pour tous les septentrionaux et tous les Canadiens.

PARTIE II

Réponse détaillée aux recommandations contenues dans le rapport du Comité mixte spécial sur les relations extérieures du Canada

N.B.: Les numéros de page apparaissant à la fin de chaque conclusion/recommandation renvoient à la page d'origine du rapport du Comité mixte spécial.

Conclusion/Recommandation

1. Le Canada a des moyens considérables qui lui permettent de jouer un grand rôle dans les affaires internationales et d'assumer d'importantes responsabilités dans la recherche de solutions à beaucoup de problèmes internationaux. (page 31)

Réponse

En vertu de son expérience politique et diplomatique, de ses affiliations, de ses réalisations économiques et des intérêts qu'il défend, le Canada juge qu'il est à la fois essentiel et réaliste de maintenir son attachement au principe de l'internationalisme constructif.

Conclusion/Recommandation

2. Le Canada peut maximiser son influence et l'utilisation des ressources dont il dispose en travaillant de concert avec d'autres États. Il jouit toutefois d'un pouvoir suffisant pour agir de façon unilatérale dans certains cas et jouer un rôle de chef de file dans l'établissement de coalitions internationales. Comme les moyens dont dispose le pays sont limités, le gouvernement doit s'efforcer de voir quel rôle positif le Canada peut jouer dans chaque cas et concentrer ses efforts là où il peut être le plus utile, au lieu de gaspiller des ressources en tentant d'intervenir dans des situations où il ne peut compter jouer un rôle très utile. (page 31)

Réponse

Le gouvernement convient qu'il peut atteindre ses objectifs internationaux par l'action concertée, l'intervention unilatérale, ou encore en jouant le rôle de chef de file et de formateur de coalitions internationales. Ces coalitions, qui se forment aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur d'organisations multilatérales, prennent d'autant plus d'importance que les relations internationales deviennent plus complexes. Le Canada cherche à harmoniser ses politiques multilatérales et bilatérales, celles-ci devant idéalement se compléter.

Les objectifs de la politique extérieure

Conclusion/Recommandation

3. Les pays de la région du Pacifique et de l'Asie du Sud-Est sont ceux dont l'économie a progressé le plus rapidement au cours des deux dernières décennies. Ils sont, après les États-Unis, le marché d'exportation le plus important du Canada. Si le Canada veut accroître ses échanges commerciaux, il a tout intérêt à essayer de pénétrer ces marchés. En matière de sécurité, cependant, les ressources militaires du Canada ne lui permettent pas de contribuer directement au maintien de la sécurité dans cette région. En revanche, l'Europe demeure au coeur de l'affrontement Est-Ouest, et le Canada continue de contribuer activement à la défense militaire de l'Europe centrale. Le continent européen demeure un marché important pour toute une gamme de produits canadiens, même s'il n'a pas connu le même essor que la région du Pacifique. Les pays du tiers monde, et ceux d'Afrique en particulier, sont les principaux bénéficiaires de l'aide canadienne au développement, mais, par rapport aux pays industrialisés, ils n'offrent jusqu'ici que peu de débouchés pour les exportations canadiennes. L'Afrique du Sud était un débouché important pour les produits canadiens, mais la justice sociale dans ce pays est devenue un objectif prédominant pour les Canadiens. Quant au Moyen-Orient, il a été pendant longtemps un marché d'exportation fort attrayant que le Canada n'a cependant pas vraiment exploité. L'apport du Canada à la sécurité de cette région qui a connu de nombreux conflits, a surtout consisté à y envoyer des forces de maintien de la paix. (page 38)

Réponse

Le gouvernement convient que nos stratégies régionales doivent être pragmatiques et adaptées. Le Canada doit éviter une approche trop diffuse qui rendrait difficile la prise en compte des priorités régionales. Le Canada cherche à s'assurer que ses ressources diplomatiques limitées peuvent répondre efficacement aux demandes croissantes par une application plus judicieuse de ces ressources en faveur des intérêts nationaux les plus prioritaires et dans les domaines où le Canada a les meilleurs espoirs d'exercer une influence positive.

Conclusion/Recommandation

4. Nous recommandons que le ministère des Affaires extérieures envisage la possibilité de créer des centres régionaux de ressources et de soutien qui pourraient desservir les missions diplomatiques d'une région donnée. (page 40)

Réponse

Le gouvernement a déjà adopté le principe de la régionalisation dans le cas de l'Afrique où l'importance accrue de nos programmes d'aide au développement, la nécessité d'augmenter notre visibilité politique et les possibilités commerciales ont conduit à l'instauration de Bureaux d'ambassade qui reçoivent l'appui des missions adjacentes. La tendance actuelle en faveur d'une réduction croissante des dépenses pourrait mener à une application plus étendue de ce principe dans les cas où les circonstances s'y prêteraient. Des études ont cependant démontré qu'il y a des limites quant au champ d'application pratique du concept notamment en ce qui a trait au support logistique ainsi qu'à la représentation commerciale et politique qui doivent avoir "pignon sur rue" pour être efficaces.

Conclusion/Recommandation

5. Nous proposons que le gouvernement, par l'intermédiaire du comité du Cabinet chargé des Affaires extérieures et que le Parlement, grâce à son Comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce extérieur de la Chambre des communes, procèdent régulièrement à un examen du processus de planification par pays. Selon nous, il est particulièrement important que les gouvernements provinciaux, les gens d'affaires, les organisations non-gouvernementales et le milieu universitaire participent à la définition et à l'examen des objectifs stratégiques. (page 40)

Réponse

Le gouvernement favorise la continuation du dialogue entamé avec le Parlement et le grand public. Le ministère des Affaires extérieures estime qu'il serait utile de faire une présentation annuelle au Comité permanent des Affaires extérieures et du Commerce international. Le ministère s'offre à le faire et souhaite par ailleurs que le Comité lui fasse part de ses vues sur les objectifs stratégiques et fonctionnels du gouvernement. En revanche, un engagement plus généralisé de la part du Comité permanent pourrait s'avérer inopportun car il y a une limite au-delà de laquelle les députés ne gagneraient rien à s'immiscer davantage dans les rouages d'un mécanisme déjà fort complexe. Le gouvernement consulte activement les provinces, les organisations non-gouvernementales ainsi que les milieux universitaires et le monde des affaires sur les questions touchant le commerce et d'autres sujets reliés à ses politiques. Il accueillerait volontiers des propositions précises du Comité permanent quant à d'autres moyens de renforcer le processus consultatif avec les groupes intéressés et de procéder à l'examen de nos priorités.

Renforcer l'ordre international et accroître l'influence du Canada

Conclusion/Recommandation

6. Nous recommandons que le Canada appuie les travaux du Groupe d'experts de haut niveau créé par le secrétaire général des Nations Unies pour étudier ces questions. A long terme, le Canada devrait étudier la possibilité d'établir, de concert avec d'autres puissances moyennes, un nouveau barème de contributions à l'ONU, selon lequel aucun État ne fournirait plus qu'un montant déterminé, afin que l'Organisation ne dépende pas trop d'un seul membre. (page 44)

Réponse

Le Canada fait partie des nations qui ont versé leur contribution à l'Organisation des Nations Unies et qui essaient de trouver une solution à la crise financière que traverse cet organisme. Lors de la 40ème Assemblée générale, en avril 1986, le Canada proposait d'ailleurs un projet de réforme financière. Le Canada a donné son accord de principe au rapport que le Groupe d'experts de haut niveau a présenté le 15 août 1986 comme première étape vers un règlement de la crise. De concert avec d'autres États membres, le Canada est résolu à participer activement à l'élaboration d'un nouveau barème de contributions.

Conclusion/Recommandation

7. Nous recommandons que le Canada recherche un accord international sur la création d'un organisme ou d'un comité compétent qui aiderait à simplifier tous les rouages du système de développement multilatéral. Nous appuyons d'ailleurs tout effort déployé pour réduire le double emploi et la centralisation excessive qui existent actuellement à l'ONU. Il faudrait également étudier la possibilité de créer de nouvelles institutions et d'abandonner celles qui ne sont plus utiles. (page 45)

Réponse

La crise financière et la réforme de l'Organisation des Nations Unies ont été les grands thèmes de l'allocution du secrétaire d'État aux Affaires extérieures à l'Assemblée générale en septembre 1986. Le Canada appuie les efforts qui sont consentis à plusieurs niveaux en vue de réformer l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées, surtout en ce qui a trait à la réduction du double emploi et l'instauration de meilleurs contrôles budgétaires. Le gouvernement ne croit cependant pas qu'il soit avantageux de créer une nouvelle structure, que ce soit une agence ou un comité, pour procéder à la simplification des mécanismes de fonctionnement des institutions multilatérales.

Conclusion/Recommandation

8. Nous pensons que le gouvernement devrait exercer des pressions pour que la Commission préparatoire pour le droit de la mer termine rapidement ses travaux, afin de dissiper

les incertitudes qui pèsent sur l'Administration des fonds hauturiers. Il devrait ensuite entreprendre une analyse détaillée des coûts et des avantages du Traité sur le droit de la mer. Comme ce Traité nous a déjà procuré des avantages importants même s'il n'est pas encore en vigueur, le comité estime que le Canada devrait le ratifier. (page 45)

Réponse

Le Canada tire des avantages substantiels des dispositions de la Convention et il participe activement aux travaux de la Commission préparatoire en vue de promouvoir l'élaboration d'un régime minier des fonds marins qui encouragerait une adoption universelle de la Convention. Ce n'est que lorsque la Commission préparatoire aura terminé sa tâche complexe que le Canada sera en mesure de décider s'il doit ratifier ou non la Convention.

Conclusion/Recommandation

9. Le comité recommande que le gouvernement du Canada étudie la possibilité de faire du Programme des Nations Unies pour l'environnement un organisme financé de la même façon que les autres organismes spécialisés de l'ONU, et d'une manière générale, qu'il tente par tous les moyens d'augmenter l'efficacité de cet organisme. Le gouvernement devrait également continuer à sensibiliser la communauté internationale à la détérioration de l'environnement et à collaborer avec les autres États qui reconnaissent la gravité du problème afin d'obtenir que des mesures correctives soient prises. (page 46)

Réponse

Le Canada est convaincu que la protection de l'environnement nécessite des interventions efficaces, et il redoute tout particulièrement les conséquences de l'érosion des sols, du déboisement et de la désertification pour les habitants du Tiers-Monde. La proposition visant à regrouper le Programme des Nations Unies pour l'environnement avec les autres institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies sera examinée par les membres de ce Programme et par les responsables de l'Organisation des Nations Unies; cependant, une telle mesure risque de réduire le budget du Programme étant donné les difficultés financières que l'Organisation des Nations Unies connaît actuellement. En attendant, le Canada essaie d'accroître l'efficacité de ce Programme en concentrant ses efforts sur une meilleure coordination des initiatives prises dans ce domaine. Le ministre des Relations extérieures veut accentuer la dimension environnementale des programmes de l'Agence canadienne de Développement international notamment par le biais d'initiatives tels des projets de reboisement ou des études d'impact dans le cadre de projets de grande envergure.

Conclusion/Recommandation

10. Nous considérons que le gouvernement du Canada a le devoir de demander instamment que tous les États concernés adoptent, par l'entremise de l'Agence internationale de l'énergie atomique, un ensemble de mesures de sécurité relatives à l'énergie nucléaire. Au nombre de celles-ci devraient se trouver un examen de toutes les normes de sécurité des centrales atomiques civiles, la création d'un système international d'inspection, l'élaboration de méthodes pour l'élimination des déchets radioactifs, et un accord international qui prévoirait l'annonce rapide de tout accident nucléaire et l'organisation de secours immédiats. (page 46)

Réponse

Sur la scène internationale, le Canada s'emploie à promouvoir le fonctionnement des centrales nucléaires selon des normes de sécurité adéquates principalement par l'entremise de l'Agence internationale de l'énergie atomique et de l'Agence pour l'énergie nucléaire. Le 26 septembre 1986, le Canada ainsi que cinquante autres pays ratifiaient deux conventions internationales portant sur l'alerte immédiate et l'assistance mutuelle en cas d'accident nucléaire après leur adoption au cours d'une session spéciale de l'Agence internationale de l'énergie atomique. C'est à l'instigation de certains États-membres, y compris le Canada, que l'Agence internationale de l'énergie atomique a adopté un programme de longue haleine destiné à accroître ses activités dans le domaine de la sécurité nucléaire. La mise sur pied d'un système international d'inspection n'apparaît pas, pour l'instant, comme une solution pratique compte tenu de la nécessité pour les inspecteurs d'être familiers avec tous les types de réacteurs et du peu de temps disponible pour l'inspection.

Conclusion/Recommandation

11. Nous recommandons que le Canada propose des candidats pour remplir des fonctions à la Cour internationale de justice et dans les autres grandes institutions juridiques internationales comme la Commission du droit international et la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international. A notre avis, le Canada devrait également encourager les autres États à reconnaître la compétence de la Cour internationale de justice et à souscrire à la clause facultative avec le moins de réserves possible. (page 47)

Réponse

Nous nous proposons de présenter des candidats aux différentes fonctions qui seront libérées dans les grandes institutions juridiques internationales, et ce de concert avec d'autres pays amis. Le gouvernement encouragera les États à reconnaître la compétence de la Cour internationale de justice et à souscrire à la clause facultative sans ou avec le moins de réserves possible.

Conclusion/Recommandation

12. Le Canada devrait, par ses déclarations et sa politique, défendre le principe général du règlement pacifique des différends. Il doit pour ce faire être prêt à offrir ses services de médiateur et à demander si possible l'intervention active d'une tierce partie, par exemple des Nations Unies ou du Commonwealth, dès le début des conflits. Nous devrions aussi encourager un recours plus rapide et plus généralisé à des missions d'enquête et d'observation menées de façon régulière par le secrétaire général des Nations Unies et les personnes qu'il nomme à cette fin. (page 47)

Réponse

Par ses initiatives, ses déclarations et ses politiques, le Canada favorise le règlement pacifique des différends. Il appuie, selon les circonstances, l'utilisation de diverses techniques, (négociations bilatérales et multilatérales, bons offices, établissement des faits, arbitrage et règlement judiciaire). Le Canada s'efforce activement d'apaiser les conflits régionaux et participe aux opérations de maintien de la paix dans le monde, lesquelles devraient idéalement être menées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

La sauvegarde de la paix et de la sécurité mondiale

Conclusion/Recommandation

13. À notre avis, une des priorités du gouvernement en matière de sécurité doit consister à adopter un point de vue qui lui soit propre sur les questions de stratégie, de contrôle des armements et de désarmement. À cette fin, le gouvernement doit d'abord acquérir les capacités d'analyse qui constitueront l'assise d'une participation plus active du Canada dans ce domaine. Le comité note les progrès déjà réalisés à ce chapitre grâce à la création du nouvel Institut canadien pour la paix et la sécurité mondiale et à l'apparition d'autres centres de recherche, notamment dans les universités. Ces établissements contribueront vraisemblablement à accroître la compétence canadienne à cet égard. Le gouvernement doit ensuite se former une opinion sur les grandes questions relatives à la stratégie et au contrôle des armements. Il pourra alors défendre plus vigoureusement ses positions auprès d'autres gouvernements dans les tribunes internationales. En dernier lieu, il doit établir un dialogue permanent avec la population sur la politique de sécurité, en commençant par faire connaître ses opinions à ce sujet et les arguments sur lesquels il s'appuie. (page 50)

Réponse

Au sujet des questions d'ordre stratégique, du contrôle des armements et du désarmement, le gouvernement attache un haut degré de priorité à l'élaboration d'une perspective canadienne qui soit à la fois claire et pragmatique. Le Canada est l'un des quelques pays ayant pris une part active au sein des forums multilatéraux où sont débattues ces questions. Conscient de la nécessité, pour maintenir le présent niveau d'activisme, d'accroître l'expertise canadienne en ce domaine, le gouvernement a consacré des ressources considérables à l'Institut canadien pour la paix et la sécurité, il a encouragé les initiatives émanant du secteur privé en accordant un appui financier au Centre canadien pour le désarmement ainsi qu'au Fonds canadien pour le désarmement; il apporte un soutien aux universités et aux autres centres de recherche; il a déployé, au sein des ministères des Affaires extérieures et de la Défense nationale des ressources analytiques importantes en matière de contrôle des armements et de désarmement et il a contribué financièrement à l'effort de recherche pour le développement de méthodes de vérification ainsi qu'à la modernisation du Centre de contrôle des séismes à Yellowknife comme contribution canadienne à la surveillance d'un traité d'interdiction générale des essais nucléaires.

Le gouvernement continuera à développer ses propres positions dans ce domaine. Le 31 octobre 1985, le Premier ministre du Canada énonçait les principaux éléments et objectifs d'une politique canadienne en matière de désarmement et de contrôle des armements. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a, quant à lui, été à l'avant-plan des négociations et des consultations tant au sein de l'Alliance que des autres forums et il a fait de nombreuses déclarations sur les questions stratégiques, le contrôle des armements, le désarmement, l'adhésion aux traités (SALT II et ABM) ainsi que sur l'initiative de défense stratégique. Le Canada a été l'un des artisans de l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies lors de la dernière session, d'une résolution sur la question de la vérification. En octobre 1986, le Canada a été l'hôte d'une conférence majeure portant sur la surveillance sismique des traités d'interdiction générale des essais nucléaires. Le rôle énergique et constructif joué par la délégation canadienne a contribué au dénouement heureux de la Conférence de Stockholm à laquelle participaient 35 pays.

Le gouvernement a promis d'engager le public dans un dialogue permanent sur la politique de sécurité. Il cherche à améliorer ses contacts avec le public, notamment par le biais du Groupe consultatif sur le désarmement, par les consultations publiques de l'Ambassadeur au désarmement et par la diffusion du Bulletin du désarmement, qui a récemment été révisé et jouit d'une plus large diffusion.

La politique de défense

Conclusion/Recommandation

14. D'après nous, le gouvernement doit réduire l'écart entre nos engagements et nos possibilités pour éviter qu'il n'en résulte des conséquences désastreuses. Nous proposons une étude immédiate de nos besoins à long terme dans le domaine de la défense, afin de déterminer exactement le montant supplémentaire qui serait nécessaire pour renouveler l'équipement de nos forces armées au cours des dix prochaines années. Si le gouvernement n'est pas en mesure de trouver ce montant, il devra alors tenter de renégocier ou de restructurer certains de nos engagements en matière de défense, en consultation avec nos alliés, afin de combler le fossé entre nos engagements et nos possibilités. Les forces armées canadiennes pourraient ainsi ne se voir confier que des tâches qu'elles sont capables d'accomplir de façon satisfaisante. (page 52)

Réponse

Le gouvernement partage le souci du comité d'établir un équilibre entre nos engagements et nos capacités. L'actuel examen de nos rôles de défense comprend une étude des coûts et des conséquences liés à la réalisation de nos engagements. Le gouvernement examine la question de nos capacités de défense et de leurs incidences sur les ressources à la lumière de nos intérêts en matière de sécurité et de nos obligations envers nos alliés.

Le contrôle des armements et le désarmement

Conclusion/Recommandation

15. Nous croyons qu'il est nécessaire d'améliorer la stabilité stratégique en recherchant le désarmement et que la voie à suivre est pavée d'ententes mutuelles, de mesures équilibrées visant à réduire considérablement les stocks d'armements et de moyens de vérification efficaces. (page 54)

Réponse

Le gouvernement se réjouit de ce que le comité appuie les efforts considérables qu'il consacre aux diverses négociations sur le contrôle des armements. Grâce à la Section de la recherche et de la vérification, le gouvernement pourra faire des propositions concrètes relativement aux procédures de vérification.

Conclusion/Recommandation

16. Nous recommandons que le Canada multiplie ses efforts multilatéraux au sein de l'OTAN, des Nations Unies et dans d'autres tribunes où il est question du désarmement,

de même que ses négociations bilatérales avec les États-Unis et l'Union soviétique ainsi qu'avec d'autres pays, afin de faire accepter un ensemble complet de mesures de contrôle des armements. Ces mesures, qui ont été approuvées par le gouvernement, sont les suivantes:

Réponse

Le gouvernement se réjouit de ce que le comité appuie ses six objectifs en matière de contrôle des armements et de désarmement, et il se propose de les poursuivre énergiquement en se servant de toutes les voies diplomatiques appropriées.

Conclusion/Recommandation

16a. Une réduction mutuelle et vérifiable des arsenaux nucléaires, ainsi que des mesures connexes visant à améliorer la stabilité stratégique. Ces dernières doivent comprendre en particulier une réaffirmation du Traité ABM sur les missiles antimissiles, interprété strictement comme interdisant tous les travaux sur les systèmes défensifs, sauf la recherche fondamentale.

Réponse

Le gouvernement croit que la toute première priorité de la communauté internationale devrait être une réduction radicale, mutuelle et vérifiable des arsenaux nucléaires. Le gouvernement va continuer d'exercer des pressions sur les États-Unis et l'Union soviétique pour que ces deux pays respectent le Traité ABM jusqu'à la signature d'un nouveau traité.

Conclusion/Recommandation

16b. Le maintien et le renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires.

Réponse

Le gouvernement se réjouit de ce que le comité reconnaisse avec lui la nécessité de maintenir et de renforcer le régime de non-prolifération. L'apparition de nouveaux fournisseurs et de nouvelles technologies nucléaires rend d'autant plus urgente la nécessité de trouver une solution pour contenir cette prolifération. Sur les plans politique et technique, le Canada s'est efforcé à la fois d'empêcher la dissémination des armes nucléaires d'un pays à l'autre, ce que l'on appelle la "prolifération horizontale", et de réduire l'accumulation croissante d'armes nucléaires de plus en plus sophistiquées par les puissances nucléaires, ce que l'on appelle la "prolifération verticale".

Conclusion/Recommandation

16c. La négociation d'une interdiction totale des armes chimiques.

Réponse

Le Canada a toujours participé activement à toutes les initiatives internationales visant à interdire l'usage des armes chimiques, et il continuera à le faire, notamment à la Conférence de Genève sur le désarmement.

Conclusion/Recommandation

16d. L'élaboration d'un traité global d'interdiction des essais nucléaires dont l'application serait mutuellement vérifiable.

Réponse

La négociation d'un traité global d'interdiction complète des essais nucléaires, dont l'application serait adéquatement vérifiable, reste un objectif fondamental de la politique canadienne. Entre-temps, le Canada soumet des propositions aux diverses tribunes chargées de préparer un tel traité, et il travaille à mettre au point les techniques de vérification qui seront nécessaires.

Conclusion/Recommandation

16e. La prévention de la course aux armements dans l'espace.

Réponse

Le Canada apporte une contribution substantielle à la discussion qui se poursuit sur ce sujet à la Conférence sur le désarmement. Notre Section de la vérification et de la recherche a fait faire des études sur la vérification dans l'espace pour étayer les futures propositions canadiennes.

Conclusion/Recommandation

16f. La négociation de mesures destinées à accroître suffisamment la confiance pour permettre la réduction des forces militaires classiques en Europe et ailleurs. (page 54 et 55)

Réponse

Le gouvernement s'intéresse activement à la réduction des forces militaires conventionnelles. Il a participé à toutes les séances des Pourparlers sur des réductions mutuelles et équilibrées des forces depuis qu'ils ont commencé à Vienne, en 1973, et il a fait plusieurs propositions visant à faire avancer les négociations. Le Canada a participé activement aux négociations visant à accroître la confiance et la sécurité, et s'est réjoui des résultats de la Conférence de Stockholm. À notre avis, Stockholm représente une réalisation notable dans le domaine du contrôle des armements, qui donnera une ouverture sans précédent à la conduite des affaires militaires en Europe. Les mesures visées par la Conférence de Stockholm et leur mise en application rapide stimuleront grandement les délibérations de la réunion de Vienne sur les suites à donner à la Conférence sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe et celles du Groupe de travail de haut niveau de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord sur le contrôle des armes conventionnelles en Europe.

Conclusion/Recommandation

17. Nous voyons d'un bon oeil les propositions visant à instaurer un système international d'enregistrement des exportations et des importations d'armes et de munitions pour contrôler l'expansion du commerce des armes classiques et nous estimons que le Canada doit chercher à rallier d'autres pays à ce concept. (page 55)

Réponse

L'utilité d'un système international d'enregistrement des exportations et des importations d'armes et de munitions est remise en question par bon nombre de ceux qui militent en faveur d'une réduction du commerce excessif et improductif des armes conventionnelles. Le commerce international des armements est déjà bien documenté. L'Institut international de recherche pour la paix de Stockholm, par exemple, publie chaque année un document faisant le point pour ce secteur du commerce international sur la base de données compilées à partir de sources publiques d'information. Le dernier rapport de l'Institut chiffre à 11 584 000 000 de dollars les revenus des principaux pays exportateurs. De plus, rien ne nous permet d'affirmer que la divulgation des données relatives à ce commerce réfrènera les activités des pays importateurs ou exportateurs. Bien au contraire, il est d'usage courant pour certains gouvernements, pour diverses raisons, de rendre publiques les données concernant la vente ou l'achat d'armes et de munitions. Compte tenu de l'importance du commerce international des armements et des conséquences qui en découlent, le gouvernement continuera d'exercer une extrême vigilance en ce domaine et, conformément à l'esprit de la recommandation, il invitera l'Institut canadien pour la paix et la sécurité à s'assurer que les Canadiens sont bien informés ainsi qu'à mener plus avant l'étude du concept d'un système international d'enregistrement.

Conclusion/Recommandation

18. Nous exhortons le gouvernement à faire tout son possible pour encourager les super-puissances à s'engager dans des négociations constructives sur la limitation et la réduction des armes nucléaires. (page 55)

Réponse

Comme dans le passé, le Canada continuera d'intervenir à un haut niveau auprès de ces deux pays, sur cette question.

Conclusion/Recommandation

19. Les décisions militaires auxquelles le Canada participe à titre de membre de l'OTAN ne doivent pas être prises sans qu'on ait dûment pesé les conséquences qu'elles auront sur le contrôle des armements. La politique sur le contrôle des armements et le désarmement, d'un côté, et la politique de défense, de l'autre, doivent fonctionner en tandem. (page 56)

Réponse

Tout examen de la politique de défense tient pleinement compte de la politique du gouvernement en ce qui a trait au contrôle des armements et au désarmement. Ce sont là deux composantes essentielles de la politique canadienne en matière de sécurité qui ne pourraient être prises en considération indépendamment l'une de l'autre.

Conclusion/Recommandation

20. Nous avons conclu qu'il conviendrait d'améliorer les moyens dont dispose le gouvernement pour formuler une politique sur le contrôle des armements et le désarmement. Nous ne sommes pas en mesure de préciser comment on pourrait améliorer ces moyens mais il faudrait au moins un nouveau mécanisme d'élaboration de la politique qui permette de con-

cilier les vues du ministère des Affaires extérieures et celles du ministère de la Défense nationale. Nous pensons également que la politique étrangère est élaborée de façon plus coordonnée et plus énergique si les grandes orientations que le gouvernement entend lui donner sont régulièrement soumises à la population. Le nouveau service devrait être tenu de faire périodiquement rapport au Parlement. (page 56)

Réponse

C'est le comité du Cabinet chargé de la politique étrangère et de la défense qui, en dernière analyse, coordonne cette politique, mais le gouvernement reconnaît la nécessité d'un dialogue étroit avec le Parlement. Par conséquent, si les parlementaires le désirent, les deux ministères des Affaires extérieures et de la Défense nationale pourraient faire des présentations périodiques conjointes à une réunion mixte du Comité permanent des Affaires extérieures et du Commerce extérieur, et du Comité permanent de la Défense nationale. Cette initiative, qui s'ajouterait aux mécanismes de liaison interministérielle existants, devrait permettre de répondre aux objectifs de la recommandation. Une participation du public à l'élaboration de la politique dans ces domaines est prévue, notamment par le biais du travail de l'Ambassadeur au désarmement et du Groupe consultatif sur le désarmement et le contrôle des armements ainsi qu'une plus grande disponibilité des ministres en Chambre. En dernière analyse, il appartient aux ministres d'assurer un examen adéquat de la politique de sécurité nationale et de défendre cette politique devant le Parlement.

Conclusion/Recommandation

21. Nous appuyons le principe d'échanges avec l'URSS et nous recommandons de prévoir, dans les dépenses futures, une multiplication progressive de ces échanges. (page 58)

Réponse

Le gouvernement a convenu de reconduire le programme d'échanges avec l'Union soviétique prévu par l'Accord général, et de consacrer à ce programme les crédits nécessaires. La visite récente du ministre des Affaires étrangères soviétique témoigne de l'intérêt du gouvernement pour le renouvellement de ce programme.

Les conflits régionaux

Conclusions/Recommandations

22. Nous sommes certains que le Canada est le pays tout indiqué pour servir de tiers désintéressé dans un conflit. Lorsqu'il agit en qualité de médiateur, le Canada doit, d'après nous, bien étudier les sources du conflit, l'utilité éventuelle d'une médiation et les atouts et moyens de pression dont il dispose. (page 60)

23. Lorsque le Canada est en mesure d'assumer la tâche et qu'il a de bonnes chances de favoriser un règlement, nous recommandons que le Canada se tienne prêt à offrir ses bons offices, qu'il s'agisse de la médiation ou de l'envoi de missions d'étude ou de forces de maintien de la paix, pour aider les parties à résoudre leur différend et à trouver la paix. (page 60)

Réponse

Le Canada est disposé à utiliser ses bons offices ou à mettre à profit son expérience des opérations de maintien de la paix, selon les besoins, pour faciliter le règlement des conflits régionaux. Il a récemment participé aux négociations touchant la Namibie, et il a appuyé et conseillé le groupe de Contadora; il a également poursuivi ses efforts de maintien de la paix à Chypre et au Moyen-Orient. Le gouvernement veillera à examiner toute possibilité d'agir positivement à ce titre, partout où elles surgiront dans le monde et chaque fois que ses ressources le lui permettront, lorsque cela pourrait servir les intérêts du Canada et qu'une présence canadienne s'avère acceptable.

Le maintien de la paix

Conclusion/Recommandation

24. Le comité estime néanmoins que la participation du Canada à la Force des Nations Unies pour le maintien de la paix à Chypre contribue effectivement à prévenir les combats dans l'île et à maintenir la stabilité du flanc sud de l'OTAN. (page 62)

Réponse

Le gouvernement partage les conclusions du comité à l'effet que le maintien de la contribution canadienne favorise l'instauration d'un climat pouvant permettre le règlement pacifique du différend. Cette mission contribue également à la stabilité du bassin oriental de la Méditerranée.

Conclusion/Recommandation

25. Nous recommandons que le gouvernement envisage d'utiliser davantage les forces de réserve canadiennes aux fins du maintien de la paix, que les réservistes soient affectés à ces tâches individuellement ou, à titre expérimental, en petites unités. (page 63)

Réponse

Cette recommandation est intéressante et elle sera étudiée en rapport avec les plans d'amélioration des forces de réserve qui sont actuellement en voie d'élaboration.

Conclusion/Recommandation

26. Le comité recommande donc que le Canada continue à faire profiter les forces armées d'autres pays de son expérience dans le domaine des opérations de maintien de la paix. Le gouvernement devrait également continuer à financer les colloques organisés sur le sujet dans diverses universités canadiennes et à aider l'Académie internationale de la paix, qui a notamment produit un guide sur le maintien de la paix que les forces armées canadiennes utilisent. (page 63)

Réponse

Le Canada continuera d'offrir son expérience du maintien de la paix aux forces armées d'autres pays. Bien que le Canada ait dû limiter sa participation à certains colloques, en raison de contraintes budgétaires, il n'en continue pas moins d'appuyer le colloque de l'Académie internationale pour la paix qui se tient annuellement à l'université York ainsi que la production des manuels de l'Académie internationale pour la paix et les travaux du Comité spécial des opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies.

Conclusion/Recommandation

27. Selon le comité, la meilleure attitude à adopter, si le Canada est invité à participer à des opérations de maintien de la paix, consiste à appliquer les principes fixés cas par cas, tout en accordant la préférence aux opérations menées sous les auspices des Nations Unies. (page 64)

Réponse

Le gouvernement est d'accord que les demandes de participation canadienne à des opérations de maintien de la paix doivent continuer à être étudiées au cas par cas, en fonction des critères établis à la lumière de plus de trente années d'expérience dans ce domaine. Le Canada continuera à favoriser les opérations menées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

Le terrorisme

Conclusion/Recommandation

28. Le comité recommande que l'on applique des contrôles plus stricts aux points d'entrée au Canada et aux postes frontières. (page 66)

Réponse

Le Canada favorise l'adoption de mesures plus sévères pour contrôler l'accès aux points d'entrée et il en étudie les possibilités de mise en application.

Conclusion/Recommandation

29. Nous recommandons que Transports Canada fixe des normes minimales pour la sécurité des aéroports et les applique strictement. Nous recommandons en outre que, si l'on se rend compte après une certaine période que les services des sociétés privées laissent encore à désirer, le gouvernement envisage d'assumer lui-même la responsabilité de tous les aspects de la sécurité dans les aéroports, soit en confiant cette tâche à Transports Canada, soit en faisant appel à la GRC, en vertu d'un contrat avec Transports Canada. (page 67)

Réponse

Le Canada a pris l'initiative pour le développement de nouvelles normes internationales en ce qui a trait à la sécurité des aéroports, lesquelles furent adoptées à la 26^{ème} Assemblée de l'Organisation de l'Aviation civile internationale. Les accords bilatéraux de services

aériens qu'il a signés avec 20 nations comportent des clauses sur la sécurité aérienne. Au cours des derniers mois, de nouvelles mesures ont permis de renforcer considérablement la sécurité des aéroports canadiens, ce qui a amené le président de l'Organisation de l'Aviation civile internationale à déclarer, le 1^{er} août 1986 à Vancouver, que le Canada était désormais un chef de file pour la sécurité des aéroports. Si des lacunes apparaissent, le gouvernement devra étudier des solutions de rechange. Le ministère fédéral des Transports s'occupe toujours de l'évaluation et de l'amélioration des mécanismes d'inspection, d'accréditation, de réglementation et d'exécution.

Conclusion/Recommandation

30. Le comité préconise d'avoir recours aux Nations Unies, afin d'obtenir l'appui de tous les pays du monde. Le Canada pourrait, par exemple, s'efforcer d'obtenir les appuis nécessaires pour que le Conseil de sécurité de l'ONU adopte une résolution refusant aux pays qui offrent un asile aux terroristes le droit d'invoquer leur souveraineté pour refuser l'intervention de la communauté internationale. (page 67)

Réponse

Le gouvernement est absolument convaincu que la lutte contre le terrorisme exige la concertation internationale. L'Organisation des Nations Unies est parfois l'instance appropriée pour organiser de telles mesures, bien que la lourdeur de sa structure lui enlève parfois son efficacité dans ce domaine. Le gouvernement entend poursuivre des initiatives appropriées avec des pays qui partagent ses vues; à titre d'exemple, les mesures sur la sécurité des aéroports que le Canada a proposées à diverses instances multilatérales comme l'Organisation de l'Aviation civile internationale ou l'action entreprise au sein de l'Organisation Maritime internationale, se sont révélées efficaces pour contrer certaines formes de terrorisme international. Le 23 septembre 1986, le gouvernement annonçait que l'Agence canadienne de Développement international consacrerait 10 millions de dollars aux pays en développement désireux d'améliorer la sécurité de leurs aéroports.

L'accroissement des échanges internationaux

Conclusion/Recommandation

31. Comme la conjoncture qui a permis à notre économie de se développer depuis la Seconde Guerre mondiale a changé, le Canada doit s'adapter pour pouvoir conserver sa prospérité actuelle. Il a d'ailleurs déjà perdu du terrain dans ce domaine. (page 69)

Réponse

Le gouvernement voit l'adaptation de l'économie canadienne à l'évolution de la concurrence sur les marchés extérieurs comme l'un des grands défis posés au pays. Répondre à ce défi est un objectif fondamental qui sous-tend nombre des aspects de ses politiques extérieures et intérieures. De récentes études internationales montrent une certaine amélioration de la position concurrentielle du Canada dans le monde; il n'y a pas lieu cependant de nous laisser aller à la complaisance.

Conclusion/Recommandation

32. Nous croyons que le gouvernement, par l'entremise de ses délégués commerciaux, devrait être bien représenté dans les domaines où le commerce croît rapidement, particulièrement dans celui des techniques de pointe et des services. (page 70)

Réponse

Le gouvernement reconnaît la nécessité de diriger ses ressources en personnel vers les secteurs d'exportation qui sont en expansion. Il continuera à recruter activement pour son service extérieur du personnel ayant des antécédents dans les domaines des sciences et du génie, y compris de l'informatique, des mathématiques et des entreprises de service. De plus, l'addition de personnel en provenance d'autres ministères ou du secteur privé contribue à développer au sein du ministère un noyau d'expertise scientifique et technologique.

La libéralisation des échanges

Conclusion/Recommandation

33. Le comité recommande que le gouvernement s'efforce de promouvoir activement une libéralisation équilibrée et ordonnée des échanges commerciaux. (page 71)

Réponse

Le gouvernement fait de vigoureux efforts pour promouvoir – dans l'intérêt des Canadiens – un système commercial international ouvert et libre, caractérisé par la réciprocité des concessions commerciales entre les pays et par l'introduction graduelle et ordonnée de mesures d'adaptation de l'industrie nationale à l'évolution de la concurrence internationale.

Le gouvernement poursuivra ces objectifs pendant la prochaine série de négociations commerciales multilatérales ainsi que dans ses négociations bilatérales avec les États-Unis.

Conclusion/Recommandation

34. Le comité pense qu'il est important d'entamer une nouvelle ronde de négociations commerciales multilatérales dans les meilleurs délais. (page 72)

Réponse

Le gouvernement canadien a joué un rôle de chef de file dans la décision prise en septembre 1986 de lancer une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales globales.

Conclusion/Recommandation

35. Il est essentiel que tout accord éventuel entre le Canada et les États-Unis respecte entièrement les obligations que le GATT impose aux deux pays. Pour ce faire, il faudrait que les responsables de l'application du GATT soient avertis des conditions de toute entente conclue entre les deux parties et qu'ils créent un groupe de travail pour étudier la conformité de cette entente avec les obligations contractées dans le cadre du GATT. (page 73)

Réponse

Le gouvernement confirme que tout accord commercial bilatéral sera conforme à ses obligations en vertu du GATT.

Conclusion/Recommandation

36. La conclusion d'un accord entre le Canada et les États-Unis ne réglerait donc qu'une partie des problèmes du Canada en matière de commerce international. (page 73)

Réponse

Le gouvernement poursuivra ses efforts, aux niveaux multilatéral et bilatéral, pour améliorer les débouchés canadiens sur des marchés autres que les États-Unis.

L'augmentation de la compétitivité du Canada

Conclusion/Recommandation

37. Nous recommandons donc au gouvernement de reconnaître les possibilités d'exportation des petites et moyennes entreprises canadiennes et d'en tenir compte dans l'élaboration et la mise en oeuvre de sa stratégie de mise en marché des exportations. (page 74)

Réponse

Les petites et moyennes entreprises constituent une clientèle cible prioritaire pour les activités gouvernementales de promotion du commerce, y compris le Programme de développe-

ment des marchés d'exportation (PDME) et le Programme des projets de promotion (PPP). Le Programme croissant de coopération industrielle de l'Agence canadienne de Développement international et son mécanisme d'appui aux projets, par exemple, fournissent de l'aide aux petites et moyennes entreprises dans des domaines comme la formation, les services professionnels et la fourniture de matériel destiné aux projets. Certains ministères tels Agriculture Canada et Pêches et Océans offrent chacun, dans leur secteur d'intérêt, une variété de programmes destinés à aider les petites et moyennes entreprises aux prises avec des problèmes techniques et commerciaux. Le ministère des Affaires extérieures poursuivra ses programmes de sensibilisation à l'exportation, tels Carrefour Export (dans le cadre duquel des délégués commerciaux viennent au Canada pour informer les entreprises des débouchés qui s'offrent à l'étranger) et le Mois canadien de l'exportation (qui comprend des séminaires et des ateliers destinés aux nouveaux exportateurs).

Conclusion/Recommandation

38. Nous reconnaissons qu'un certain nombre d'éléments, au Canada même, nuisent aux exportateurs canadiens; nous recommandons par conséquent que toute politique commerciale future tienne compte de ces éléments. (page 74)

Réponse

Comme près de 30% de notre produit intérieur brut sont générés par nos exportations de biens et de services, le gouvernement s'est fermement engagé en faveur de politiques macroéconomiques visant à instaurer un environnement dans lequel le secteur privé pourra planifier et investir avec confiance, et maintenir sa concurrence au plan international. Le gouvernement reconnaît que le renforcement de la compétitivité de l'industrie canadienne au plan international exige que la stratégie et les instruments de politique commerciale renforcent et complètent les instruments de politique intérieure, y compris leurs dimensions budgétaires, monétaires, financières et réglementaires.

Conclusion/Recommandation

39. Nous recommandons que le gouvernement prenne toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que l'achat de brevets et la commercialisation des brevets à l'étranger puissent être financés en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises ou que les modifications nécessaires soient apportées au Programme de développement industriel et régional. (page 75)

Réponse

Le ministère de l'Expansion industrielle régionale continuera d'étudier des moyens de favoriser l'intégration rapide des nouvelles technologies dans l'industrie. Il est possible de financer l'achat d'un brevet par le biais du Programme de développement industriel et régional si le coût d'achat est capitalisable et s'il s'agit d'un projet admissible d'établissement ou d'expansion dans les secteurs manufacturier ou de la transformation. Le ministère des Affaires extérieures est prêt à dispenser ses services pour la promotion de brevets canadiens à l'étranger. La promotion des transferts technologiques comme partie intégrante des politiques domestiques visant à améliorer la compétitivité est l'une des principales priorités du gouvernement.

Conclusion/Recommandation

40. En raison de ses structures et de son orientation, la SEE a des préoccupations trop souvent éloignées de celles des petites entreprises, et ce fossé est difficile à combler. Pour

que la SEE soit plus à l'écoute des besoins de ces sociétés, il faudrait modifier de fond en comble son orientation et son fonctionnement, et rien ne garantit que cela pourrait se faire efficacement. Afin de tirer un meilleur parti des possibilités d'exportation des petites entreprises, le gouvernement devrait donc songer à créer un nouvel organisme qui serait chargé expressément de ce secteur et qui travaillerait en étroite collaboration avec les institutions financières privées. (page 75)

Réponse

Le gouvernement étudiera cette proposition en fonction de sa valeur propre et de concert avec des représentants des petites entreprises d'exportation. Récemment, les petites et moyennes entreprises au Canada ont retiré des bénéfices substantiels, et toujours croissants, de la mise en application des politiques et programmes de la Société pour l'expansion des exportations. En 1985, les petites et moyennes entreprises ont compté pour 80% de toutes les sociétés utilisant des services d'assurance de la Société pour l'expansion des exportations, et pour 47% de celles qui utilisaient ses capacités de financement. La recherche de moyens mieux adaptés pour venir en aide aux petites entreprises se poursuivra.

L'expansion des exportations

Conclusion/Recommandation

41. Le comité est d'avis qu'il faut encourager le secteur privé à collaborer avec le gouvernement à la diffusion de renseignements sur les débouchés à l'étranger. (page 79)

Réponse

Le ministère coopère étroitement avec des organismes privés comme la Chambre de commerce du Canada, l'Association canadienne d'exportation, le Conseil économique du bassin du Pacifique et l'Association des manufacturiers canadiens, et contribue à la préparation des documents qu'ils distribuent. Le ministère des Affaires extérieures a établi une Direction générale des communications commerciales pour renforcer cette coopération. D'autres ministères, y compris ceux de l'Expansion économique régionale, des Pêches et Océans, des Communications, et Agriculture Canada coopèrent avec le ministère des Affaires extérieures et l'Agence canadienne de Développement international à la propagation de l'information sur les marchés étrangers par l'entremise de programmes destinés à leurs interlocuteurs du secteur privé.

Conclusion/Recommandation

42. Le comité recommande que soit établie une ligne téléphonique spéciale pour recueillir les suggestions du public sur les possibilités commerciales qui peuvent se présenter. (page 79)

Réponse

Un moyen efficace de transmettre l'information et de faire connaître les débouchés à l'exportation est actuellement mis en place avec le système automatisé d'information com-

merciale WIN-Export. Le Centre Info Export reçoit, sur ses lignes téléphoniques gratuites, plus de 150 appels par jour de sociétés demandant de l'information. De façon plus générale, le ministère reçoit volontiers les renseignements sur les débouchés transmis par des Canadiens voyageant à l'étranger.

Conclusion/Recommandation

43. Nous sommes d'accord avec les témoins selon lesquels c'est surtout dans les pays où les débouchés sont nombreux que nous avons besoin de délégués commerciaux, quand ils peuvent aider les exportateurs à surmonter les obstacles culturels et linguistiques. En conséquence, nous recommandons d'affecter davantage de délégués commerciaux dans la région de l'Asie et du Pacifique, quitte à réduire au besoin leur nombre en Europe. (page 79)

Réponse

Dans le cadre de la stratégie nationale du commerce, un plus grand nombre de délégués commerciaux et de membres du personnel de soutien ont été et seront affectés à la région Asie-Pacifique; de plus, quatre nouveaux bureaux commerciaux ont été récemment ouverts dans la région, à Shanghai, Bombay, Auckland et Osaka. Comme l'Europe demeure notre troisième débouché en importance après les États-Unis et la région de l'Asie et du Pacifique, nous maintiendrons un nombre approprié de délégués commerciaux dans nos missions européennes pour pouvoir profiter des marchés importants qu'offre cette région.

Conclusion/Recommandation

44. Le Programme de développement des marchés d'exportation doit être conservé et il conviendrait même de prendre des mesures spéciales pour en élargir le champ d'application afin qu'il s'applique aux entreprises d'experts-conseils, aux sociétés d'ingénierie et aux sociétés de services qui, en général, ne peuvent pas en bénéficier à l'heure actuelle. (page 79)

Réponse

Le Programme pour le Développement des marchés d'exportation est un programme qui a bien su répondre aux attentes du secteur des services. Les bureaux d'ingénieurs-conseils et les entreprises de service ont reçu le tiers des montants alloués par l'entremise de ce programme. Les restrictions budgétaires ont occasionné des réductions de l'ordre de 33% des budgets du programme. Dans les décisions qui seront prises touchant l'avenir de ce programme à la lumière des rapports du Groupe de travail Nielsen et du Vérificateur général, le gouvernement ne manquera pas de tenir compte des besoins de ce secteur.

Conclusion/Recommandation

45. Selon nous, si le Canada veut consolider sa position sur les marchés d'exportation, le gouvernement doit offrir aux exportateurs canadiens des programmes de financement concurrentiels par rapport à ceux d'autres pays. (page 80)

Réponse

L'intense concurrence entourant l'attribution des projets dans les pays en développement a créé une situation par laquelle le financement concessionnel est devenu la norme sur un

certain nombre de marchés. La politique canadienne qui consiste à assurer un équilibre judicieux des modalités consenties par les concurrents a été élaborée pour aider nos exportateurs à demeurer concurrentiels dans cette situation spécifique, et elle est appliquée avec souplesse compte tenu des conditions locales. Il n'est pas dans l'intérêt du Canada d'"acheter" des projets par le biais du financement concessionnel. Le gouvernement a ouvertement préconisé une plus grande transparence et une meilleure réglementation internationale dans l'octroi des crédits à l'exportation, tant dans le cadre du Consensus de l'Organisation de coopération et de développement économiques qu'au sein d'autres mécanismes.

Conclusion/Recommandation

46. Pour les aider à résorber un peu le problème de devises des pays du Tiers-Monde, le Canada pourrait envisager de lever certaines des barrières qui limitent leurs exportations au Canada. Il y a aussi une deuxième voie, le commerce de contrepartie. (page 80)

Réponse

Le Canada a fait davantage que la plupart des autres pays développés pour éliminer les obstacles posés au commerce des pays en développement. Quelque 60% de nos importations depuis les pays en développement sont admises en franchise. Nos restrictions quantitatives ne visent que quelques secteurs sensibles qui ont connu des difficultés particulières au Canada.

La pratique du commerce de contrepartie (qui consiste à effectuer le paiement des importations par une expédition correspondante de produits d'exportation) est parfois utilisée par les pays qui manquent de devises. Quant elle est imposée par le gouvernement, cette pratique peut fausser les échanges multilatéraux et compliquer inutilement les transactions commerciales, souvent au détriment du pays importateur lui-même. Cette pratique n'est donc généralement pas dans le meilleur intérêt du système international du commerce et des paiements.

Face aux pressions croissantes que l'exigence du commerce de contrepartie exerce sur les exportateurs canadiens, le ministère a établi en décembre 1984 une Direction des maisons de commerce et de la compensation pour aider les exportateurs qui sont confrontés à cette pratique. Le ministère a publié une brochure intitulée "Les exportateurs canadiens et le commerce de contrepartie", organisé des séminaires et offert des conseils, des renseignements et des services de consultation aux entreprises intéressées. Le Canada cherchera, de concert avec d'autres pays partageant ses vues, pendant les prochaines NCM (négociations commerciales multilatérales) et dans d'autres instances, à obtenir une entente sur des règles appropriées touchant l'utilisation des pratiques du commerce de contrepartie.

Conclusion/Recommandation

47. Le comité recommande que le gouvernement continue d'étudier les modalités de financement des exportations à des conditions de faveur pour que les exportateurs canadiens ne soient pas défavorisés, sur le plan de la concurrence, par les mécanismes de financement des autres pays. (page 81)

Réponse

(Voir la réponse au numéro 45) Le gouvernement continuera à revoir ses politiques de financement des exportations pour s'assurer que nos exportateurs ne sont pas désavantagés en raison des pratiques de financement des autres pays. Des crédits continueront d'être offerts pour répondre aux besoins de nos exportateurs compétitifs sur les marchés des pays en développement et ce, en vertu du Compte du Canada (Article 31) de la Loi sur l'expansion des exportations.

Conclusion/Recommandation

48. Il conviendrait donc que le gouvernement fédéral et les provinces coordonnent mieux leurs activités de promotion des échanges commerciaux. Ce type de collaboration est déjà prévu dans un accord conclu entre le Québec et le gouvernement fédéral au sujet de l'immigration. En vertu d'un régime de partage des coûts, des fonctionnaires de la province travaillent dans certaines ambassades. Dans leurs activités, ils tiennent compte des intérêts du gouvernement fédéral, mais ils relèvent des autorités provinciales. Le comité, recommande que des accords analogues soient conclus entre le gouvernement fédéral et les provinces au sujet de la promotion et de l'expansion du commerce extérieur. (page 82)

Réponse

Le gouvernement est d'accord que le dédoublement des services doit être évité. La valorisation de la collaboration fédérale-provinciale pour la promotion du commerce est une partie intégrante du plan d'action de la stratégie nationale du commerce. Au nombre des activités engagées, mentionnons: un système d'information en direct sur les foires, missions et visites de haut niveau, un programme élargi d'échanges de personnel et l'affectation de représentants commerciaux des provinces dans les missions fédérales à l'étranger.

Conclusion/Recommandation

49. Nous sommes convaincus que les liens commerciaux les plus importants se forment au niveau où des accords commerciaux peuvent être conclus. Nous estimons que les liens entre villes sont une dimension des relations commerciales internationales offrant des perspectives nouvelles et passionnantes qu'il faut activement explorer. (page 82)

Réponse

Les jumelages de municipalités canadiennes et étrangères se font de plus en plus nombreux. Le gouvernement, par le biais de l'Agence canadienne de Développement international a, aussi récemment qu'en juin 1986, accordé son appui à plusieurs d'entre eux. La Fédération des municipalités canadiennes et le ministère des Affaires extérieures coopèrent à l'examen de tels liens au niveau municipal. Le ministre des Relations extérieures explore d'autres possibilités de soutien en faveur de la coopération entre municipalités du Canada et de pays en développement.

Conclusion/Recommandation

50. Les sociétés qui décrochent de gros contrats à l'étranger et qui bénéficient de l'aide du gouvernement devraient employer de nouveaux diplômés afin d'augmenter, chez elles et dans tout le Canada, le nombre des personnes bien au fait des échanges internationaux. De son côté, le gouvernement devrait faire son possible pour aider à compiler un recueil des possibilités d'emploi à l'étranger pour les jeunes Canadiens. Il existe en effet une réserve inexploitée de jeunes que ce genre d'emplois intéresserait. Un emploi à l'étranger pourrait inciter de jeunes Canadiens à faire carrière dans le commerce international et permettre ainsi au Canada de devenir un pays commerçant plus dynamique. (page 82)

Réponse

Le gouvernement convient qu'il faudrait faire de nouveaux efforts pour trouver à nos jeunes des possibilités d'emploi à l'étranger. Nous appuyons la recommandation voulant que les entreprises canadiennes donnent à nos jeunes une expérience de travail qui les orientera vers des carrières dans le domaine des affaires internationales. Le ministère a récemment mis sur pied un programme de travail-loisirs qui permet à de jeunes Canadiens de prendre des vacances au Japon tout en y travaillant. Il administre aussi des programmes d'échanges pour universitaires canadiens avec la France, la Suisse, l'Allemagne fédérale et le Mexique. De plus, le gouvernement procédera à la mise à jour du recueil de possibilités d'emploi à l'étranger dans le cadre de programmes d'échanges pour les jeunes Canadiens. L'Agence canadienne de Développement international maintient des listes d'organismes qu'elle appuie et qui ont des programmes d'échanges ou qui envoient des coopérants canadiens à l'étranger. Le ministre des Relations extérieures entreprendra une série d'initiatives destinées à la jeunesse.

La diversification des échanges commerciaux

Conclusion/Recommandation

51. Selon le comité, c'est vers la région de l'Asie et du Pacifique que doivent être orientés la plupart des efforts des secteurs public et privé. (page 83)

Réponse

Le gouvernement recherche de nouveaux marchés partout où ils s'offrent. Étant donné l'importance de la région de l'Asie et du Pacifique, le gouvernement a pris certaines mesures pour amener le secteur privé à s'y intéresser davantage et à mieux le connaître. Ces mesures répondent également aux besoins de nos exportateurs. Par exemple: la conférence "Ouverture sur le Pacifique", les réunions ministérielles de l'Association des États du Sud-Est asiatique, la Fondation de l'Asie et du Pacifique, le lancement de l'initiative commerciale pour la réalisation d'études de marché et de faisabilité dans la région Asie-Pacifique, l'ouverture de nouvelles missions commerciales et l'affectation de plus de 40% de l'Aide publique bilatérale à cette région. L'aide au développement contribue à relever les niveaux de coopération économique dans la région par le biais de techniques et de biens canadiens.

Conclusion/Recommandation

52. Pour réussir à pénétrer le marché de l'Asie et du Pacifique, il faudra faire des efforts à plusieurs niveaux. Premièrement, les entreprises canadiennes devront développer des liens personnels avec des clients possibles de l'Asie et du Pacifique. Les immigrants et les étudiants étrangers pourraient jouer un rôle important dans la promotion des liens commerciaux entre le Canada et la région de l'Asie et du Pacifique puisqu'ils ont à la fois des liens avec cette région et une expérience directe des produits et des compétences que peut offrir le Canada. (page 83 et 84)

Réponse

Le gouvernement convient que l'établissement de liens humains avec les pays de la région de l'Asie et du Pacifique est un élément important d'une bonne approche du développement des marchés. Les activités du Canada en matière d'aide au développement et des organismes appuyés par le gouvernement comme la Fondation Asie-Pacifique sont d'importants moyens de renforcer les liens humains et commerciaux avec cette région.

Conclusion/Recommandation

53. Deuxièmement, le gouvernement canadien devra travailler en étroite collaboration avec les entreprises canadiennes afin d'établir des liens commerciaux avec les pays de l'Asie et du Pacifique. Il devra notamment accorder un financement concurrentiel aux exportateurs et appuyer leurs efforts de commercialisation en faisant appel à ses délégués commerciaux et à ses ambassadeurs, et en prévoyant à l'occasion des visites de ministres dans cette région. (page 84)

Réponse

Les politiques et programmes actuels du gouvernement à l'endroit de la région Asie-Pacifique rejoignent les propositions contenues dans la recommandation et témoignent du caractère prioritaire de ce secteur dans la stratégie nationale du commerce.

Conclusion/Recommandation

54. Sans oublier pour autant l'importance des liens économiques et politiques, il faudra aussi déployer des efforts à un troisième niveau, c'est-à-dire sur le plan culturel, si nous voulons asseoir solidement nos rapports avec cette région. Il est important d'améliorer la compréhension entre notre société et les diverses cultures de la région du Pacifique. (page 84)

Réponse

Les activités canadiennes de coopération en faveur du développement de l'Asie contribuent à bien des égards à améliorer la compréhension mutuelle. Sur un autre plan, le ministre entend plus que doubler les crédits alloués à la promotion artistique ainsi qu'aux programmes d'échanges et de relations universitaires avec les pays du Pacifique pour l'année à venir. De nouveaux accroissements seront prévus par la suite.

Conclusion/Recommandation

55. Le comité demande instamment au gouvernement de mettre sur pied, de concert avec le Japon et d'autres pays d'Asie, un programme permettant aux diplômés des universités canadiennes d'aller enseigner l'anglais dans ces pays, sur une base volontaire. (page 85)

Réponse

Le gouvernement considère que cette proposition élargie pour englober l'enseignement du français et possiblement de sujets techniques est intéressante. Il tâchera d'identifier, de concert avec les provinces, des sources de financement. Le Canada et le Japon ont déjà entamé des discussions préliminaires pour étudier la possibilité d'envoyer quelques 50 universitaires canadiens au Japon, à compter d'août 1988, pour enseigner l'anglais dans de petits centres urbains. Nombre de Canadiens utilisent l'accord Canada-Japon de travail-loisirs, en vigueur depuis mars 1986, pour enseigner l'anglais pendant leur séjour au Japon.

Recommandation

56. Le comité recommande au gouvernement d'encourager le secteur privé canadien à ouvrir un bureau à Taiwan afin d'aider les entreprises canadiennes à établir des liens commerciaux

dans ce pays. Cela peut et devrait se faire de façon à ne pas nuire à nos excellentes relations avec la République populaire de Chine. (page 86)

Réponse

La Chambre de commerce du Canada a récemment annoncé qu'elle ouvrirait un bureau à Taiwan. Pour sa part, le gouvernement réaffirme explicitement que sa politique d'une seule Chine n'est aucunement touchée par cette initiative privée.

Conclusion/Recommandation

57. De l'avis du comité, le gouvernement devrait chercher plus énergiquement à tirer parti des liens entre le Canada et l'Inde pour accroître les échanges et les investissements bilatéraux. (page 87)

Réponse

L'Inde a été désignée "marché prioritaire" en vertu de la stratégie nationale du commerce. De nouveaux secteurs d'exportation sont actuellement explorés par des missions de promotion commerciale et de transfert technologique, et on prévoit une participation à la foire commerciale indienne en 1987. Des "Semaines du Canada" se tiendront à Delhi, Calcutta, Madras et Bangalore. Le gouvernement a récemment ouvert un bureau commercial à Bombay, et des réunions ministérielles annuelles seront bientôt lancées. Un mémoire d'entente Canada-Inde sur la coopération industrielle sera probablement signé cette année. Ce pays reçoit une assistance canadienne bilatérale plus importante que tout autre pays du monde. L'Agence canadienne de Développement international et la Société pour l'expansion des exportations ont récemment introduit une ligne de crédit concessionnel pour élargir le financement offert aux exportateurs. Le programme d'aide du Canada facilite le travail des exportateurs dans les domaines de l'exploitation pétrolière et gazière, de l'hydro-électricité, des oléagineuses et des télécommunications.

Le développement international

L'endettement et le commerce

Conclusion/Recommandation

58. Nous craignons que les conditions souvent difficiles imposées à de nombreux pays débiteurs pour régler le problème de la dette ne provoquent une crise grave. Les difficultés économiques auxquelles se heurtent de nombreux pays en développement exercent des pressions intolérables sur la population et les gouvernements démocratiques. Nous croyons qu'il faut de toute urgence adopter des mesures visant à mettre les pays débiteurs sur la voie de la reprise économique. (page 92)

Réponse

Le gouvernement partage la préoccupation du comité pour les problèmes d'endettement des pays en développement et convient que nous devons continuer à rechercher des moyens efficaces qui prennent en compte le fragile tissu politique et économique de nombre de ces pays. Certains éléments sont absolument essentiels au rétablissement de la croissance économique soutenue dans les pays débiteurs: poursuite de saines politiques économiques par ces pays pour rétablir leur solvabilité ainsi que pour attirer et garder les capitaux d'investissement requis; promotion de la croissance économique, de la stabilité et du commerce au plan global, pour donner l'environnement international nécessaire à un relèvement des exportations des pays en développement; et ressources financières suffisantes pour permettre à ces pays de traverser la période d'ajustement, pour permettre des politiques axées sur la croissance et pour favoriser à nouveau les investissements dans le développement à plus long terme. La réalisation de progrès satisfaisants sur ces éléments s'est avérée difficile. Nous croyons qu'il faut appuyer les progrès récemment réalisés en vue d'accroître et d'assouplir les prêts consentis pour appuyer les efforts des pays débiteurs, ainsi que les améliorations apportées à l'environnement économique - y compris l'abaissement des taux d'intérêt. Il faudra explorer en profondeur de nouvelles approches, comme celles récemment avancées à la Session extraordinaire des Nations Unies sur l'Afrique. Le Canada continuera à promouvoir de plus en plus activement ces objectifs multilatéralement et bilatéralement.

Conclusion/Recommandation

59. Le comité est d'avis qu'il faut organiser de toute urgence une conférence intergouvernementale à laquelle participeraient des représentants des pays débiteurs, des pays créanciers, des banques et des institutions financières internationales. Afin de montrer le sérieux de la crise, qui touche aussi bien les pays en développement que les pays développés, le gouvernement canadien doit encourager les pays membres de l'OCDE et d'autres pays à se prononcer en faveur d'une telle conférence. (page 93)

Réponse

Le Canada a pris une part active à toutes les conférences internationales sur les problèmes d'endettement de plusieurs pays en développement. En plus d'effacer la dette reliée à l'aide

publique au développement pour les pays les moins développés à l'occasion de la Conférence sur la coopération économique en 1977, le gouvernement a joué un rôle de chef de file lorsqu'il a décrété un moratoire sur le remboursement de la dette des pays de l'Afrique sub-saharienne dans le cadre de la Session spéciale des Nations Unies sur l'Afrique au printemps dernier. Le gouvernement continuera de lutter pour l'adoption de modalités de remboursement acceptables et appuiera toute nouvelle initiative visant à dispenser une aide concrète aux pays débiteurs. Pour être efficaces, les conférences sur la dette doivent pouvoir offrir une base réaliste pour la négociation de solutions pratiques. Or pour l'instant, il semble n'y avoir aucun consensus sur l'existence de cette base à la négociation, en particulier à l'échelle globale, entre les pays créditeurs, les banques commerciales et même plusieurs pays débiteurs. Le gouvernement continuera à jouer un rôle actif tant sur le plan régional qu'international et il répondra positivement aux propositions – y compris pour de nouvelles conférences – qui pourraient offrir une occasion réelle de faire progresser l'entente, l'engagement et la réduction du fardeau de la dette des pays en développement. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures examinera des mécanismes moins formels qui pourraient favoriser l'élargissement du débat sur l'économie internationale, au niveau ministériel, entre pays développés et en développement.

Conclusion/Recommandation

60. Nous demandons au gouvernement d'être particulièrement attentif aux besoins des pays africains et, au sein du Club de Paris et ailleurs, de souscrire aux mécanismes de gestion de la dette qui aideront ces derniers à se relever de la famine. Nous sommes heureux que le gouvernement ait annoncé à la Session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies de mai 1986 qu'il avait déclaré un moratoire de 15 ans sur le remboursement des prêts du gouvernement aux pays les plus pauvres de l'Afrique sub-saharienne. Nous croyons aussi qu'il serait bon que le gouvernement envisage de prolonger le moratoire sur les prêts accordés à ces mêmes pays par la Société pour l'expansion des exportations. (page 93)

Réponse

Le gouvernement continuera à coopérer avec d'autres gouvernements ainsi qu'avec les institutions financières internationales pour trouver de meilleurs moyens d'aider les pays de l'Afrique sub-saharienne. Au sein du Club de Paris, le Canada considère favorablement les demandes de rééchelonnement de la dette publique à des conditions généreuses. Il serait cependant difficile d'envisager l'élargissement du moratoire de 15 ans sur le remboursement des prêts du gouvernement aux prêts de la Société pour l'expansion des exportations. Une telle mesure détruirait la base commerciale sur laquelle se fonde la Société pour l'expansion des exportations, imposerait au gouvernement le fardeau des intérêts différés aux taux du marché (pas aussi concessionnels que les taux de l'aide), et affaiblirait sérieusement notre participation à la gestion multilatérale de la dette publique et aux décisions de politique macro-économique.

Conclusion/Recommandation

61. Le comité note avec approbation que le gouvernement canadien a indiqué qu'il songeait à verser des crédits supplémentaires au Fonds monétaire international. Il souscrit également à l'objectif d'une meilleure coordination entre le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, de manière à ce que les ajustements à court terme favorisent la reprise économique et le développement à long terme. (page 93)

Réponse

Le Canada appuie la reprise à long terme dans les pays en développement. Nous continuerons à inviter les autres pays créanciers à prendre des mesures concrètes à cet effet, y compris une meilleure coordination Fonds monétaire international-Banque mondiale, l'étude prochaine d'un accroissement général du capital de la Banque mondiale, et une reconstitution de \$ 12 milliards U.S. pour l'Association internationale de développement.

Conclusion/Recommandation

62. Nous exhortons le gouvernement canadien à insister pour que les pays en développement les plus pauvres obtiennent des quotas supérieurs en vertu de l'Accord multifibres. En même temps, il faut absolument que le Canada prévoit des programmes de recyclage efficaces, de nouvelles possibilités d'emploi pour les travailleurs et des mesures visant à restructurer et à moderniser l'industrie, de manière à pouvoir éliminer graduellement l'accord et faire en sorte que le commerce du textile et du vêtement soit régi par les règles normales du GATT. (page 94)

Réponse

Le nouveau protocole de prorogation de l'Accord multifibres (juillet 1986), que le Canada a signé, prévoit un traitement particulièrement favorable pour les pays moins développés. Cela permettra une augmentation régulière des débouchés offerts aux petits fournisseurs nouveaux venus sur le marché. Vingt-deux arrangements bilatéraux de limitation des exportations de textiles et de vêtements seront également renégociés cette année.

Le gouvernement s'est engagé à favoriser la restructuration des industries du textile et du vêtement en aidant les industries, les collectivités et la main d'oeuvre à s'adapter. Cela nécessitera un meilleur équilibrage des niveaux d'importation pour permettre un rythme d'ajustement plus ordonné que dans les dernières années.

Le Canada est disposé à discuter de l'élimination éventuelle de l'Accord multifibres dans le cadre des Négociations commerciales multilatérales. Dans la situation actuelle cependant, il y a un danger réel qu'en l'absence de l'Accord multifibres, les pays ne recourent à des quotas globaux d'importation en vertu de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce comme moyen ultime de protéger leurs industries du textile et du vêtement.

Conclusion/Recommandation

63. Nous préconisons l'adoption d'une politique visant à encourager les pays nouvellement industrialisés qui le peuvent à renoncer aux régimes préférentiels destinés aux pays les plus pauvres et à accepter le régime du GATT. (page 95)

Réponse

Le Canada favorisera, à l'occasion des prochaines Négociations commerciales multilatérales, une meilleure intégration des pays nouvellement industrialisés au système commercial mondial.

L'aide au développement

Conclusion/Recommandation

64. La plupart des membres du comité ont estimé qu'il fallait rétablir l'objectif de 0,7% du PNB consacré à l'aide publique au développement d'ici 1990. Certains ont dit que le

d'aide publique au développement. Ils doivent en fait constituer le coeur de programmes d'aide technique élargis et revitalisés. (page 100)

Réponse

Le Canada dispense déjà une plus grande proportion de l'aide publique au développement par l'entremise du secteur bénévole que n'importe quel autre des principaux pays donateurs. Le gouvernement a l'intention de continuer à favoriser le plus possible l'implication des organisations non gouvernementales, qu'elles soient à vocation charitable ou commerciale, dans le processus de développement. Cette grande orientation politique est déjà manifeste dans l'importance accrue accordée au secteur privé pour l'exécution des programmes de l'Agence canadienne de Développement international, et dans la forme d'association qui s'est constituée avec la communauté des organisations non gouvernementales pour répondre à la crise en Afrique.

Conclusion/Recommandation

70. Pour favoriser la collaboration sur place, il a été proposé que le gouvernement et les organisations bénévoles créent des bureaux de développement dans les pays en développement où le Canada réalise des programmes d'aide sans y posséder d'ambassade, ou dans les régions de pays en voie de développement qui sont éloignées de la capitale et de l'ambassade du Canada. Les bureaux de développement constitueraient des bases de soutien fonctionnelles et non diplomatiques, tant pour l'assistance publique au développement que pour les activités des organisations bénévoles. Nous prions instamment le gouvernement et les organisations bénévoles d'étudier ensemble cette proposition, ainsi que d'autres mesures pratiques visant à renforcer leur collaboration. (page 100)

Réponse

Le Canada a établi dans les pays en développement quelque 15 services locaux de soutien, dont le rôle s'apparente aux bureaux de développement proposés. Ces services fournissent un soutien technique et administratif aux programmes d'aide du Canada et, à l'occasion, des services aux organisations non gouvernementales intéressées. Le gouvernement étudie la possibilité d'implanter d'autres services du genre lorsque les circonstances locales le justifient. Le gouvernement encourage toutes les suggestions visant à favoriser l'association avec les organisations non gouvernementales intéressées par le développement international, et il espère que le Comité permanent étudiera cette question au cours de son examen de la politique d'aide du Canada.

Conclusion/Recommandation

71. Nous recommandons que le gouvernement et le Comité permanent des Affaires extérieures et du Commerce extérieur en fassent une étude approfondie. Cette agence permettrait aux petites et moyennes entreprises canadiennes d'aider celles du Tiers-Monde de diverses façons, notamment par la conclusion de contrats de gestion et d'ententes techniques et par la création de coentreprises. L'agence pourrait par exemple financer des programmes analogues à celui qui est administré par le Fanshawe College de London (Ontario). (page 101)

Réponse

Le gouvernement considère que ce domaine pourrait faire l'objet d'une étude approfondie de la part du Comité permanent des Affaires extérieures et du Commerce extérieur. L'Agence

canadienne de Développement international étudie actuellement divers moyens d'améliorer ses activités de coopération industrielle, et le Conference Board du Canada a également lancé une grande étude sur cette question. Le mandat de l'organisme proposé contient un certain nombre d'éléments communs avec le Programme de coopération industrielle de l'Agence canadienne de Développement international, et il pourrait être préférable de réaliser l'objectif proposé par des changements aux programmes existants plutôt que par l'établissement d'un nouvel organisme.

Les étudiants étrangers

Conclusion/Recommandation

72. Nous pensons que les étudiants étrangers sont pour le Canada un atout important dont on n'a pas assez tenu compte jusqu'à présent en ce qui concerne l'augmentation des échanges commerciaux, l'accroissement des contacts culturels et la politique étrangère en général. (page 104)

Réponse

Le gouvernement reconnaît les avantages que retirent le Canada, en tant que pays hôte, et les pays d'origine des étudiants étrangers qui viennent entreprendre des études au Canada. L'importante question des étudiants étrangers est actuellement révisée par le gouvernement en tentant compte des responsabilités respectives du gouvernement fédéral et des provinces. Le nombre des étudiants parrainés par l'Agence canadienne de Développement international a plus que quadruplé dans les cinq dernières années, et des programmes sont à l'étude pour accroître substantiellement ce nombre. Le gouvernement a aussi l'intention d'aider les réfugiés sud-africains par l'entremise d'un programme de bourses spéciales en coopération avec le Fonds de coopération technique du Commonwealth.

Conclusion/Recommandation

73. Nous recommandons que le gouvernement fédéral prépare un énoncé des buts et objectifs nationaux à propos des étudiants étrangers et nous encourageons les provinces à en faire autant. Ces énoncés devront ensuite être discutés lors d'une conférence des premiers ministres afin d'en arriver à une ligne de conduite aussi cohérente que possible. (page 104)

Réponse

Conscient de l'importance de cette question, le gouvernement a déjà entrepris une étude approfondie à partir de laquelle il pourra faire un énoncé définitif de ses buts et objectifs en la matière, comme le recommande le comité. Les principales questions à aborder avec les provinces ont déjà été identifiées, et les discussions devraient commencer dès que les responsables provinciaux auront terminé leur propre étude de la question.

Recommandation

74. Nous avons écouté d'une oreille sympathique les témoins qui ont affirmé que les pays du Tiers monde devraient pouvoir créer leurs propres établissements d'enseignement supérieur. Cependant, ces pays ne peuvent pas offrir un éventail complet d'études supérieures. Nous recommandons que le Canada concentre son aide surtout dans le domaine des études du deuxième et du troisième cycle. (page 104)

Réponse

Une telle politique ne servirait pas nécessairement les intérêts des pays en développement. Une formation technique est aussi cruciale. La politique du gouvernement n'accorde pas présentement de priorité spéciale aux études supérieures, elle consiste plutôt à déterminer quels sont les niveaux et les établissements les plus appropriés compte tenu des besoins des pays en question et des projets envisagés. À l'heure actuelle, 63% sont parrainés au niveau des études supérieures et 37% au niveau du premier cycle ou du collège communautaire. S'il est vrai que les pays du Tiers monde ont besoin d'avoir leurs propres établissements d'enseignement supérieur, ils ont encore plus souvent besoin d'écoles primaires et secondaires et de formation technique. Dans certains domaines bien spécialisés, ces pays ont encore intérêt à envoyer quelques étudiants et stagiaires à l'étranger.

La promotion des droits de la personne

Conclusion/Recommandation

75. Nous tenons à affirmer, comme tant de Canadiens nous l'ont répété, que la défense des droits de la personne dans le monde est un élément fondamental de la politique étrangère du Canada. (page 107)

Réponse

Le gouvernement déclare que la promotion internationale des droits de la personne est une composante fondamentale et intégrale de la politique extérieure du Canada.

La protection des droits de la personne

Conclusion/Recommandation

76. Le comité estime qu'il existe un critère fondamental qui doit guider la politique du Canada en matière de droits de la personne, à savoir la tendance apparente à des violations systématiques, flagrantes et soutenues des droits de la personne. (page 108)

Réponse

Le gouvernement prend en considération le critère fondamental des violations systématiques, flagrantes et soutenues des droits fondamentaux de la personne dans l'élaboration des orientations globales de sa politique étrangère ainsi que dans sa mise en oeuvre.

Conclusion/Recommandation

77. Le comité se joint aux témoins pour recommander que le Canada cherche à être réélu à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies et que, dans l'intervalle, il suive activement le déroulement de ses travaux. Le Canada devrait notamment s'employer à protéger et à renforcer la position de la Commission dans la structure onusienne. Le comité recommande également que le Canada cherche à affirmer l'assise du Groupe de travail des Nations Unies pour les autochtones. Les peuples autochtones sont depuis fort longtemps au nombre des victimes les plus malmenées des violations des droits de la personne. (page 109)

Réponse

Le Canada se portera candidat à la réélection à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies ainsi qu'aux autres organismes de défense des droits de la personne.

Grâce à sa Mission permanente à Genève et à sa délégation d'observateurs, le Canada collabore avec le Groupe de travail de l'Organisation des Nations Unies pour les populations autochtones, et il s'est particulièrement intéressé à l'établissement de normes. Le Canada se propose de contribuer au Fonds volontaire destiné à aider certains représentants autochtones de pays pauvres à participer aux activités du Groupe de travail.

Conclusions/Recommandations

78. Le comité recommande vivement au gouvernement du Canada de faire en sorte que la collaboration avec les organisations bénévoles demeure un élément central de sa politique sur les droits de la personne. (page 109)

79. Nous recommandons que le gouvernement recherche sans délai les moyens les plus efficaces de créer une Commission consultative des droits de la personne. (page 110)

Réponse

Au cours des dix dernières années, le gouvernement a intensifié sa collaboration avec les organisations non gouvernementales qui oeuvrent dans des domaines connexes et complémentaires. Cette collaboration se traduit notamment par des conférences et des rencontres consultatives annuelles en vue d'arrêter la position de la délégation canadienne à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies; le gouvernement collabore également avec Amnistie internationale pour préparer la position de la délégation canadienne à l'Assemblée générale des Nations Unies. À ces rencontres s'ajoutent de nombreuses réunions informelles. Grâce au nouveau Comité permanent des droits de la personne, cette collaboration devrait s'intensifier davantage. Le gouvernement considérera la recommandation en faveur de la création d'une Commission consultative des droits de la personne lorsque le Comité permanent aura précisé ses intérêts et ses méthodes de liaison avec les organisations canadiennes concernées.

Conclusion/Recommandation

80. Nous recommandons que le ministère des Affaires étrangères suive l'exemple du ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas en organisant pour tous ses agents des séances de formation et des cours d'appoint sur les droits de la personne. (page 110)

Réponse

Le ministère des Affaires étrangères va organiser des séances régulières de formation dans le domaine des droits de la personne à l'intention des agents envoyés à l'étranger, de ceux qui reviennent comme responsables d'un secteur géographique et de ceux qui administrent la politique sur le contrôle des exportations.

Conclusion/Recommandation

81. Un comité permanent des droits de la personne vient d'être créé à la Chambre des communes. Nous recommandons que ce comité, au moment d'entamer le volet international de ses travaux, accorde une attention particulière aux violations flagrantes et systématiques des droits de la personne qui sont signalées, notamment dans les pays où le Canada a d'importants programmes d'aide au développement ou avec lesquels il fait beaucoup de commerce, et qu'il travaille en étroite collaboration avec le Comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce extérieur. De plus, nous demandons instamment aux Comités des Affaires étrangères du Sénat et de la Chambre des communes de garder cette question à l'ordre du jour et de la placer dans le contexte plus général de la politique extérieure du Canada. Les conclusions et recommandations de ces comités pourront être un facteur important dans les décisions du Cabinet lorsqu'il dresse la liste des pays admissibles à l'aide publique au développement, si les comités demandent au gouvernement de donner une réponse globale à leurs rapports, comme les comités de la Chambre des communes peuvent le faire en vertu de l'article 99(2) du Règlement. (page 110)

Réponse

Le gouvernement s'inspirera des rapports de ces comités sur les droits de la personne lorsqu'il examinera ses programmes d'aide au développement et les autres aspects de sa politique étrangère. Ces rapports pourront aussi jouer un grand rôle lorsque le Cabinet reverra sa liste de pays admissibles à une aide publique au développement.

Conclusion/Recommandation

82. Les visites à l'étranger du Premier ministre, de ministres du Cabinet et de parlementaires sont de précieuses occasions d'exprimer des inquiétudes au sujet du respect des droits de la personne pour qui sait doser judicieusement les pressions en public et la persuasion en privé. Nous encourageons le gouvernement à saisir ces occasions, comme ont su le faire le Premier ministre durant son récent séjour en Chine et en Corée du Sud, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures lorsqu'il s'est rendu en Union soviétique et le ministre des Relations extérieures lors de son voyage en Amérique centrale à l'automne de 1985. En incorporant la question des droits de la personne à des discussions portant sur le commerce, la diplomatie et l'aide, le Canada peut arriver à faire comprendre que les droits de la personne ne sont pas une question accessoire, mais font partie intégrante de ses relations extérieures. (page 110 et 111)

Réponse

Le gouvernement continuera à utiliser un mélange judicieux de pression publique et de persuasion en privé pour exprimer ses préoccupations en ce qui concerne la protection des droits de la personne lors de visites à l'étranger et lorsqu'il y aura des possibilités que de telles démarches donnent des résultats.

Conclusions/Recommandations

83. Nous appuyons les recommandations contenues dans le rapport du Sous-comité sur les Relations du Canada avec l'Amérique latine et les Antilles:

83a. Le Canada devrait réduire substantiellement ou interrompre les programmes canadiens d'aide au développement, ou encore ne pas en lancer de nouveaux, dans les pays où les violations flagrantes et systématiques des droits de la personne empêchent la réalisation de l'objectif fondamental que constitue l'aide aux pauvres.

83b. Dans les pays qui violent systématiquement les droits de la personne ou qui, pour d'autres raisons, ne sont pas admissibles à l'aide au développement, le Canada devrait tenter, par l'entremise des organisations internationales, d'accorder une aide humanitaire à ceux qui luttent pour la protection des droits de la personne.

83c. Dans les pays où les violations des droits de la personne existent, mais ne justifient pas l'interruption de l'aide consentie, le Canada devrait offrir son assistance essentiellement par le truchement du secteur privé, et particulièrement des organisations non-gouvernementales qui oeuvrent directement auprès des pauvres. En outre, le gouvernement canadien devrait accorder une partie de son aide aux organismes qui luttent pour maintenir et protéger les droits civils et politiques.

83d. Le Canada devrait accroître considérablement l'aide qu'il accorde aux pays admissibles à l'aide canadienne qui ont effectué des progrès dans le secteur du respect des droits de la personne. (page 111)

Réponse

Le gouvernement convient que les violations flagrantes ou systématiques des droits de la personne doivent être adéquatement prises en compte dans sa politique de l'aide au développement. Il croit également que le développement économique est un élément fondamental de la promotion des droits des populations défavorisées des pays en développement. Par conséquent, lorsqu'il tiendra compte de la situation des droits de la personne, le gouvernement voudra se garder d'accorder une importance démesurée aux cas de violations des droits de la personne qui ne compromettent pas fondamentalement la prestation d'une aide à ceux qui en ont besoin. Le gouvernement a par le passé suspendu ou annulé son aide lorsque des violations flagrantes s'accompagnaient de sérieux problèmes de sécurité, comme en Ouganda et au Guatemala. Il continuera à suivre cette approche. Le gouvernement cherchera également à appuyer les victimes de violations des droits de la personne par le biais des organismes internationaux appropriés; lorsque cela lui semblera plus efficace, le gouvernement continuera d'acheminer son aide par le biais des organisations non gouvernementales canadiennes.

Le gouvernement devra étudier soigneusement comment il pourrait collaborer de façon productive avec les organisations non gouvernementales qui oeuvrent pour maintenir et protéger les droits civils et politiques. Le gouvernement reconnaît que des pays admissibles, comme les Philippines, qui respectent aujourd'hui davantage les droits de la personne devraient être encouragés par une aide au développement accrue.

Conclusion/Recommandation

84. Le comité recommande que le Canada profite de sa voix aux réunions des institutions financières internationales pour s'élever contre les violations systématiques, flagrantes et soutenues des droits de la personne. (page 112)

Réponse

Le gouvernement étudie soigneusement cette recommandation. La question clé est de savoir comment promouvoir les intérêts fondamentaux en matière de droits de la personne sans entraver sérieusement, par une plus grande politisation, l'efficacité des institutions financières multilatérales dans l'exercice de leur tâche essentielle qui est de favoriser l'ajustement auquel doivent procéder les pays en développement. Toutefois, ces institutions, tout en respectant le cadre apolitique et technique dans lequel elles évoluent devront attacher plus d'importance à l'impact des droits de la personne sur les développements socio-économiques ainsi qu'aux bénéfices que peuvent retirer des projets de développement les groupes les plus vulnérables. Le gouvernement accueillerait favorablement un examen détaillé de ces questions par le Comité permanent des Affaires extérieures et du Commerce extérieur ainsi que par le Comité permanent des droits de la personne.

L'avancement des droits de la personne

Conclusions/Recommandations

85. Le comité est convaincu que le Canada doit continuer dans cette voie, mais qu'il doit aussi prendre les devants en créant un programme positif d'avancement des droits de la personne. En mettant sur pied des programmes d'aide financière, d'échange, de recherche et d'assistance technique en coopération avec les pays concernés, le Canada peut espérer favoriser l'avancement à long terme des droits politiques, civils et culturels, comme il contribue maintenant à l'essor économique et social à long terme de certains pays au moyen de son programme d'aide. (page 112)

86. Le Canada n'exporte pas ses propres institutions et il doit s'abstenir de le faire. En revanche, il peut et doit pouvoir partager son expérience avec les autres et les aider à mettre sur pied leurs propres institutions. De tels programmes recevraient l'appui effectif ou tout au moins l'assentiment des gouvernements et de la population des pays participants. (page 113)

Réponse

Le gouvernement reconnaît que certains pays du Tiers-Monde pourraient être intéressés à obtenir l'avis de pays comme le Canada pour la création d'institutions qui protègent les droits de la personne, et il serait, dans ces cas, disposé à offrir son appui. Ainsi, le Canada répondra favorablement à une demande de la part d'Haïti pour l'établissement de procédures appropriées en vue d'élections démocratiques. Les programmes bilatéraux de l'Agence canadienne de Développement international et des organisations non gouvernementales fournissent des crédits pour des initiatives dans certains pays. Toutefois, la mise sur pied de programmes plus élaborés nécessitera une étude détaillée étant donné la difficulté d'établir des critères adéquats pour consentir un appui. Le gouvernement voudrait également réduire ou minimiser les apparences d'ingérence dans les affaires intérieures d'un autre pays, problème que relève le rapport du comité.

Conclusion/Recommandation

87. Nous recommandons que le gouvernement envisage de créer un Institut international des droits de la personne et de l'avancement démocratique qui serait régi par des lignes directrices judicieusement élaborées, en vue d'appuyer les efforts déployés par des organisations non-gouvernementales. Pour que cet institut tienne compte des diverses perspectives nationales sur l'avancement démocratique, notamment dans le Tiers-Monde, nous recommandons que son conseil d'administration comprenne des représentants étrangers, un peu comme l'a fait le Centre de recherches pour le développement international. Une faible part des crédits de l'aide au développement pourrait servir à financer cet institut. (page 114)

Réponse

Le gouvernement adopte la recommandation concernant la création d'un institut qui aurait pour objectif le renforcement des institutions démocratiques et des droits de la personne dans les pays en développement. Beaucoup d'attention devra être accordée à la conception aussi bien qu'à la mise sur pied d'un tel institut pour en assurer l'efficacité. Le gouvernement se propose donc de créer un mécanisme consultatif pour déterminer la meilleure façon de procéder. Un financement sera consenti à même les crédits de l'aide publique au développement pour appuyer les activités de l'Institut qui devraient se concentrer sur le Tiers-Monde.

L'aide aux réfugiés

Conclusion/Recommandation

88. Il est particulièrement important que le Canada continue d'accueillir généreusement les réfugiés d'Amérique centrale victimes d'actes de répression et de violence. Nous félicitons le gouvernement d'avoir pris la décision d'accorder à tous les requérants le droit à une audition. (page 116)

Réponse

Le Canada a la réputation d'accueillir généreusement les réfugiés et les victimes d'actes de répression et de violence en provenance d'Amérique centrale; il entend maintenir cette politique. Le gouvernement a lui-même parrainé 3 000 réfugiés en 1986. Le nouveau système de détermination du statut de réfugié, qui entrera bientôt en vigueur, prévoit une entrevue orale pour tous les candidats.

Conclusion/Recommandation

89. Le gouvernement devrait faire des pressions pour que des Canadiens soient nommés à des postes de direction du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Il pourrait alors participer à la mise à jour des programmes internationaux à l'intention des réfugiés et à la résolution de questions de politique. Il faudrait notamment définir ce que l'on entend par "réfugié" en vertu des accords internationaux, ainsi que les droits et les responsabilités des pays hôtes. (page 116)

Réponse

Le Canada présentera sa candidature dès qu'un poste se libérera à la direction du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, afin que notre pays soit adéquatement représenté au sein de cet organisme. Quoiqu'il advienne, le Canada se propose de participer activement aux travaux du Haut commissariat et notamment à la mise à jour des programmes internationaux à l'intention des réfugiés, ainsi qu'au règlement des questions en suspens.

Conclusion/Recommandation

90. Nous souhaitons vivement que le Canada appuie les projets visant à assurer une source de revenu aux réfugiés, comme celui qui existe pour les réfugiés afghans au Pakistan; nous y voyons un excellent exemple de projet destiné à aider les réfugiés à être aussi autonomes et productifs que possible, pendant qu'ils attendent leur rapatriement ou leur installation en permanence dans un pays d'accueil. (page 116)

Réponse

Le Canada appuie les projets visant à assurer une source de revenu aux Afghans réfugiés au Pakistan; il encouragera la réalisation de projets semblables dans d'autres pays, avec le consentement du pays d'accueil.

L'Afghanistan

Conclusion/Recommandation

91. Le comité recommande que le Canada continue de considérer la prestation d'une aide humanitaire et médicale aux réfugiés afghans au Pakistan comme une priorité et qu'il appuie fortement les initiatives de la Croix-Rouge internationale et celles du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en particulier. Par ailleurs, dans ses relations bilatérales avec l'Union soviétique, le Canada doit, chaque fois que l'occasion se présente, soulever la question de l'Afghanistan et bien faire savoir que l'occupation et la destruction de ce pays constituent un obstacle sérieux à une amélioration des relations. (page 117)

Réponse

Le Canada continuera d'appuyer les programmes organisés par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et la Croix-rouge internationale à l'intention des réfugiés Afghans au Pakistan. Pour le présent exercice, l'Agence canadienne de Développement international a versé \$ 4 millions au Haut Commissariat des Nations Unies et 475 000 dollars à la Croix-Rouge internationale. De plus, \$ 14 millions d'aide alimentaire ont été offerts aux réfugiés afghans. Par ailleurs, le Canada n'hésite pas à rappeler à l'Union soviétique son point de vue quant à l'intervention soviétique en Afghanistan. Le Canada l'a fait notamment à l'occasion du discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures devant l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 1986 et lors de la visite du ministre soviétique des Affaires étrangères en octobre 1986.

L'Afrique du Sud

Conclusions/Recommandations

92. Si le Groupe des sages du Commonwealth avait fait savoir que les progrès accomplis en vue de mettre fin à l'apartheid étaient insuffisants, le comité aurait recommandé que le Canada prépare un autre plan d'action pour le Commonwealth, avec des sanctions bien précises, comme celles qui apparaissent à l'article 7 de l'Accord du Commonwealth d'octobre 1985. (page 119)

93. Comme le Groupe des sages a fait savoir – comme on le craignait – que le démantèlement de l'apartheid n'a fait aucun progrès, le Canada devrait imposer immédiatement toute la gamme des sanctions économiques, chercher à obtenir l'appui du plus grand nombre possible de pays du Commonwealth et encourager les autres pays à prendre des mesures semblables. (page 119)

Réponse

Le gouvernement est à l'avant-garde des pays industrialisés en ce qui concerne l'imposition de sanctions économiques contre ce pays; il pourrait considérer la possibilité d'imposer, seul, un embargo total s'il n'y a pas de progrès significatifs vers l'élimination de l'apartheid et si l'ensemble des pays ne se décide pas à prendre une action concertée plus efficace. En attendant, le gouvernement préfère la politique de l'étapisme pour l'imposition de sanctions limitées, car il estime que cette tactique nuira à l'apartheid sans pour autant détruire l'économie sud-africaine dont les Noirs dépendent eux aussi. Cela nous donne également le temps de considérer d'autres initiatives avec nos alliés et le public, tout en nous conférant auprès des autres pays occidentaux une influence que nous n'aurions pas si nous décidions d'imposer unilatéralement et immédiatement des sanctions économiques totales.

Conclusion/Recommandation

94. Dans les deux cas, il conviendrait de créer un programme des droits de la personne et de l'avancement démocratique des Noirs d'Afrique du Sud. Le Canada a créé un programme de bourses d'études en 1983 et a depuis augmenté les fonds qu'il lui réserve. Nous sommes tout à fait en faveur de ce genre d'initiative et nous souhaitons que d'autres mesures soient prises pour favoriser la constitution d'institutions sociales, économiques et politiques noires en prévision du jour où les Noirs d'Afrique du Sud exerceront leurs pleins droits de citoyens. (page 119)

Réponse

Le gouvernement a mis sur pied un programme d'aide à l'éducation – 7 millions de dollars répartis sur trois ans – qui devrait favoriser la formation d'une nouvelle génération de dirigeants noirs. Le gouvernement offre également un programme de soutien (1 million de dollars) aux familles de détenus politiques, et un programme de 350 000 dollars pour la promotion du développement économique des Noirs; il appuie les groupes oeuvrant pour le démantèlement pacifique de l'apartheid ainsi que les différentes organisations non gouvernementales qui travaillent dans ce but. Le gouvernement envisage également d'autres mécanismes qui pourraient permettre de renforcer les institutions sociales, économiques et politiques des Noirs, notamment par le truchement d'une aide technique et financière et des programmes d'échanges.

Conclusion/Recommandation

95. Nous encourageons le gouvernement à multiplier les contacts directs avec les dirigeants d'organisations politiques noires d'Afrique du Sud. Comme la levée de l'interdiction frappant le Congrès national africain et la libération de son chef, M. Nelson Mandela, sont deux des revendications prévues dans l'Accord du Commonwealth, des contacts de haut niveau doivent de toute évidence être établis avec le CNA. (page 119)

Réponse

Le gouvernement est convaincu que l'intensification du dialogue avec les dirigeants d'organisations politiques noires d'Afrique du Sud, y compris le Congrès national africain, devrait s'intégrer dans la stratégie arrêtée par le Canada en vue de favoriser le remplacement de l'apartheid par un régime qui permettra à tous les Sud-Africains de vivre dans la liberté, l'égalité et l'harmonie. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déjà rencontré des représentants du Congrès national africain et s'est déclaré disposé à les rencontrer de nouveau. Un tel dialogue devrait notamment permettre de trouver une solution non violente à cette crise et de convaincre les dirigeants noirs de la sincérité et de la résolution des pays occidentaux qui cherchent à provoquer le démantèlement de l'apartheid.

Conclusion/Recommandation

96. Le Canada doit continuer de leur accorder une aide généreuse et d'appuyer les efforts internationaux qui visent, comme à l'occasion de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe, à aider les pays voisins de l'Afrique du Sud à pallier les difficultés économiques résultant des sanctions internationales et à contrer les mesures de représailles que le gouvernement d'Afrique du Sud pourrait prendre contre eux. (119 et 120)

Réponse

Chaque année, le Canada, par la voie de ses programmes bilatéraux et par le truchement de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe, achemine près de 100 millions de dollars vers les pays les plus vulnérables. Des fonds sont aussi distribués par l'entremise de groupes privés ou d'organismes internationaux. Notre objectif est de réduire la dépendance de ces pays envers l'Afrique du Sud. Le gouvernement se propose d'augmenter ses contributions à la Conférence au cours des cinq prochaines années et il est en consultation avec ses partenaires du Commonwealth afin de déterminer la façon la plus efficace de venir en aide aux pays de première ligne.

L'Amérique centrale

Conclusion/Recommandation

97. La majorité des membres du comité estime nécessaire de souligner que la politique américaine est conçue en partie pour contrer l'intervention d'autres puissances militaires étrangères en Amérique centrale et soutient que le Canada doit pour sa part s'opposer à toute intervention extérieure en Amérique centrale, par quelque pays que ce soit. (page 121)

Réponse

Le gouvernement désapprouve l'exportation de la révolution et l'ingérence des tierces parties en Amérique centrale. Il a fermement appuyé l'initiative de Contadora. Le Canada appuie l'idée d'un dialogue entre le Honduras et le Nicaragua, ainsi que la reprise du dialogue entre les États-Unis et le Nicaragua, tout comme les entretiens entre le gouvernement du Nicaragua et son opposition.

Conclusion/Recommandation

98. La majorité des membres du comité s'oppose pour l'instant à l'ouverture d'une ambassade du Canada à Managua, mais demande instamment au gouvernement de surveiller les occasions qui pourraient surgir. (page 123)

Réponse

Le gouvernement continuera d'évaluer la nécessité d'accroître sa représentation au Nicaragua en fonction de l'évolution de la situation et du besoin d'y promouvoir les intérêts du Canada. Pour l'instant, il est plus rentable de desservir le Nicaragua à partir de l'ambassade de San José, au Costa Rica, où un personnel maintenant plus nombreux permettra l'augmentation de la fréquence des visites dans ce pays.

Conclusion/Recommandation

99. L'influence que le Canada exerce sur les mesures que prennent d'autres pays pour assurer leur sécurité est évidemment limitée, mais nous avons par contre la possibilité d'offrir une aide directe et concrète aux centaines de milliers de réfugiés de cette région qui en ont désespérément besoin. Le comité voudrait que le gouvernement prenne deux initiatives: premièrement qu'il mette sur pied, en collaboration avec d'autres pays et des organisations non-gouvernementales, un programme de surveillance des réfugiés visant à rehausser la sécurité dans les camps de réfugiés et, deuxièmement, qu'il soutienne activement les programmes d'autosuffisance et de développement économique à l'intention des réfugiés. Le gouvernement doit également prendre des mesures pour permettre au Canada de mieux surveiller la situation des droits de la personne en Amérique centrale, en accordant une attention particulière aux conditions qui existent dans chaque pays et aux opinions des ONG canadiennes qui y travaillent. Le Canada doit appuyer les programmes de coopération qui ont pour objet l'avancement de la démocratie et des droits de la personne, ainsi que les gens et les organismes de ces pays qui militent en faveur du respect des droits de la personne. (page 124)

Réponse

Le Canada approuve et donne son appui aux activités du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et ne voudrait pas en réduire la portée ou les rendre inutiles. Il estime cependant qu'elles pourraient être renforcées; les fonctionnaires responsables discuteront avec les organisations multilatérales et les organisations non gouvernementales concernant la possibilité de mettre en place un programme de surveillance des réfugiés afin d'améliorer le sort de ces derniers.

Le Canada appuie les programmes d'autosuffisance et de développement économique mis sur pied à l'intention des réfugiés.

Au sujet des droits de la personne, nous surveillons d'encore plus près la situation en Amérique centrale, notamment par l'entremise de nos missions et par des contacts plus fréquents avec les organisations non gouvernementales qui oeuvrent dans la région. Ainsi, dans le cas du Guatemala, les liens que nous avons établis avec les Brigades internationales pour la paix nous permettent d'obtenir des informations sur les activités du Grupo de Apoyo; le nouveau médiateur guatémaltèque des droits de la personne est venu au Canada, et des consultations se poursuivent avec le Comité inter-églises pour les droits de la personne en Amérique latine. Le reportage sur la situation des droits de la personne et des libertés civiques dans le cas des principaux contrevenants est une partie intégrante du programme des relations politiques de nos missions à l'étranger.

La promotion de programmes coopératifs pour l'avancement des droits démocratiques et humains est un objectif louable, mais sa mise en oeuvre nécessite une étude attentive lorsqu'elle suppose l'appui des organisations non gouvernementales de pays bénéficiaires.

Améliorer les relations avec les États-Unis

Conclusion/Recommandation

100. Le comité recommande que le gouvernement, chaque fois qu'il en aura l'occasion, rappelle au gouvernement des États-Unis l'importance de consultations préalables. Pour sa part, le Canada doit lui-même s'imposer de consulter les États-Unis. Dans les deux sens, les consultations ne doivent pas simplement consister à informer les intéressés à l'avance, mais doivent laisser le temps de discuter, de réfléchir et d'apporter les modifications qui s'imposent. (page 131)

Réponse

Les deux gouvernements reconnaissent qu'ils doivent se consulter sur toutes les questions appropriées, et ils se sont engagés à le faire. Les efforts se poursuivent dans le but d'améliorer ces consultations, soit par le truchement des sommets annuels entre le Président et le Premier ministre, de rencontres trimestrielles entre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le secrétaire d'État américain, ainsi que des réunions ministérielles et de contacts quotidiens entre les fonctionnaires.

Conclusion/Recommandation

101. On n'entretiendra des relations efficaces avec les États-Unis que si toutes les parties intéressées s'efforcent de présenter une politique canadienne cohérente. (page 132)

Réponse

Il existe des mécanismes de coordination bien établis et des consultations ponctuelles se tiennent à tous les paliers des gouvernements fédéral et provinciaux tant aux niveaux des ministres, des sous-ministres que des fonctionnaires. Des mécanismes de consultation et de coordination avec le secteur privé sont également en place. Le gouvernement s'est engagé à assurer l'efficacité de ces mécanismes.

Conclusion/Recommandation

102. Il est extrêmement important de faire valoir les vues du Canada auprès de chaque palier du système américain et de faire preuve d'imagination dans la recherche d'alliés. La meilleure méthode consiste à s'efforcer de persuader par la voie diplomatique tandis que des pressions sont exercées par le secteur privé. La clé du succès: une bonne coordination, de la patience dans la persuasion, des exemples frappants et la mention constante du problème. (page 132)

Réponse

Le gouvernement fait un effort soutenu pour identifier des interlocuteurs américains avec lesquels il pourrait collaborer, tant au sein du gouvernement que dans le secteur privé, dans le but d'influencer à tous les niveaux les décisions américaines qui affectent le Canada.

Conclusion/Recommandation

103. Nous concluons que le gouvernement devrait faire preuve de souplesse dans le choix des moyens à prendre pour exprimer son désaccord avec la politique des États-Unis. Il peut bien sûr doser le retentissement d'un tel désaccord par le choix tant de son porte-parole que des termes utilisés et du mode de présentation. Les mesures à prendre devraient être décidées en fonction de la question en litige, mais en tenant compte aussi de l'importance qu'elle a pour le Canada et pour les États-Unis. (page 134)

Réponse

Le gouvernement convient que la position qu'adopte le Canada sur des questions internationales devrait refléter la totalité des intérêts canadiens en jeu, y compris ceux qui se rattachent à sa relation avec les États-Unis. Le gouvernement convient également qu'il doit, comme dans le passé, faire preuve de souplesse dans la façon dont il réagit aux politiques américaines sur des questions internationales.

Conclusion/Recommandation

104. Nous recommandons au gouvernement d'entreprendre des négociations avec les États-Unis pour arriver à une entente sur les trois frontières maritimes qui sont toujours en litige. (page 135)

Réponse

Tant que le climat ne sera pas plus propice à un règlement de ces conflits, le Canada s'efforcera d'administrer les zones maritimes en cause de façon à éviter tout incident et à préserver le statu quo, sans toutefois affaiblir sa position juridique. Étant donné les autres questions qui figurent actuellement à l'ordre du jour et les appréhensions de certaines provinces, le moment ne semble pas opportun pour la négociation d'un règlement pour les frontières maritimes contestées de la côte Ouest. Le gouvernement continuera cependant à étudier la situation en ce qui touche tous les autres différends en suspens sur les frontières maritimes, et il se réservera la possibilité d'engager ultérieurement des négociations lorsque les circonstances seront plus propices.

Conclusion/Recommandation

105. Nous recommandons d'organiser régulièrement des colloques à l'intention des fonctionnaires subalternes des gouvernements de nos deux pays et, si possible, des fonctionnaires des différents États et provinces. (page 136)

Réponse

Bien qu'une meilleure sensibilisation d'un certain nombre de fonctionnaires subalternes travaillant dans le domaine des relations canado-américaines serait tout à fait souhaitable, le gouvernement aurait du mal à justifier, en période d'austérité budgétaire, la mise sur pied et le financement d'un programme de colloques pour atteindre cet objectif. Le ministère des Affaires extérieures va cependant s'efforcer de multiplier ses contacts avec les associations qui organisent des conférences sur les relations canado-américaines, afin qu'un plus grand nombre de fonctionnaires puissent y assister. Le ministère se chargera également

d'informer les autorités fédérales et provinciales intéressées de la tenue de conférences sur les relations canado-américaines. Nombre de fonctionnaires canadiens et américains participent déjà aux nombreuses conférences et colloques qu'organisent des universités ou d'autres institutions pour discuter de nos relations bilatérales. De plus, le Programme d'études canadiennes que le ministère administre aux États-Unis permet d'accorder une aide directe et indirecte à bon nombre de ces événements.

Conclusion/Recommandation

106. Chaque fois que le Canada négociera avec les États-Unis un accord qui devra ensuite être ratifié par le Congrès, nous recommandons que l'ambassade du Canada à Washington continue à effectuer ses propres sondages de l'opinion du Congrès. (page 137)

Réponse

Le gouvernement reconnaît qu'il est important de maintenir des contacts avec le Congrès sur les questions exigeant une négociation officielle avec les États-Unis, et, si les ressources le permettent, le gouvernement continuera d'en confier la tâche à des agents de l'ambassade à Washington. Cependant, les négociations officielles doivent nécessairement se faire avec les représentants du gouvernement des États-Unis.

Conclusion/Recommandation

107. Le gouvernement fédéral devrait envisager la possibilité de désigner chaque année quelques fonctionnaires subalternes pour participer au Congressional Intern Program. (page 138)

Réponse

Selon les renseignements obtenus sur le Congressional Intern Office de Washington, ce programme ne conviendrait pas aux fonctionnaires subalternes canadiens. Aucun représentant d'un gouvernement étranger n'a encore participé à ce programme.

L'importance du Grand Nord dans la politique étrangère du Canada

Conclusion/Recommandation

108. L'Arctique devient de plus en plus un point de convergence de l'attention internationale. Comme le Canada a d'énormes intérêts dans cette région, il doit élaborer une politique cohérente sur l'Arctique prévoyant expressément d'intégrer le Grand Nord à sa politique étrangère. (page 139)

Réponse

Le gouvernement reconnaît l'importance de développer un ensemble cohérent de politiques pour l'Arctique, notamment sur le plan de sa politique étrangère. Les grandes composantes interdépendantes de cette politique consisteront à: a) réaffirmer notre souveraineté sur les eaux de l'Arctique; b) moderniser nos moyens de défense dans le Grand Nord; c) préparer l'exploitation commerciale du passage du Nord-Ouest, et d) élargir nos relations circumpolaires, y compris les contacts entre habitants des régions septentrionales. L'homogénéité entre ces composantes de la politique étrangère et les objectifs de la politique intérieure du gouvernement touchant l'Arctique est nécessaire pour assurer le développement d'une politique globale qui soit véritablement cohérente.

Conclusion/Recommandation

109. Le Canada devrait chercher en priorité à conclure une entente acceptable sur les revendications territoriales dans le Nord et encourager les efforts déployés pour trouver des structures gouvernementales qui assureraient l'autonomie culturelle des Inuit au sein de la fédération canadienne. Il faudrait favoriser la mise en valeur des ressources renouvelables, en particulier dans le domaine de la pêche. A l'étranger, le Canada devrait tout faire en son pouvoir pour appuyer les efforts que déploie l'Organisation internationale de survie des autochtones, dont la section canadienne a comparu devant nous à Yellowknife, pour contrer toute campagne, surtout en Europe, visant à interdire l'importation des produits de la fourrure. (page 140)

Réponse

Le gouvernement convient qu'il est absolument nécessaire de parvenir à un règlement des revendications territoriales qui soit acceptable à toutes les parties en cause. Nous devons intensifier nos efforts pour préserver la culture autochtone et pour élaborer des options économiques à l'intention des peuples autochtones. L'affirmation de la souveraineté canadienne passe par le peuple Inuit dont il faut absolument assurer la stabilité sociale.

Le gouvernement reconnaît qu'il est nécessaire de protéger les ressources renouvelables du Nord mais son expérience des campagnes contre la chasse aux phoques a bien montré les limites de l'intervention gouvernementale. En se fondant sur cette expérience, le gouvernement reconnaît que les Inuit et les autres groupes autochtones sont bien souvent les meil-

leurs porte-parole pour la défense et la promotion de leur propre économie à base de ressources. Par conséquent, le gouvernement encouragera et aidera ces groupes à mieux faire connaître au public les intérêts et les pratiques traditionnelles de gestion des ressources des populations autochtones du Canada.

Conclusion/Recommandation

110. Le comité estime qu'un programme d'échanges sur l'Arctique avec l'Union soviétique est un bon moyen d'accroître les connaissances du Canada sur le Grand Nord et qu'il peut permettre une amélioration des relations Est-Ouest. Nous recommandons que le programme d'échanges actuel soit convenablement financé. (page 142)

Réponse

Le gouvernement est d'avis que son programme d'échanges sur l'Arctique est unique et hautement valable en ce sens qu'il favorise les contacts entre scientifiques des deux pays; de plus, il permet aux scientifiques canadiens d'avoir un meilleur accès aux programmes de recherche et d'expérimentation que les soviétiques mènent dans l'Arctique. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord est déterminé à renforcer les structures de financement du Programme d'échanges Canada-Union soviétique sur les sciences de l'Arctique. Des fonctionnaires des deux gouvernements vont se rencontrer cet automne pour passer en revue les programmes réalisés jusqu'à ce jour et envisager une nouvelle collaboration dans des domaines tels que le développement économique, la protection de l'environnement et des échanges entre autochtones engagés dans des activités traditionnelles.

Conclusion/Recommandation

111. Nous recommandons de façon plus générale de mettre sur pied un programme concerté en vue de conclure des accords de coopération avec tous les pays du Nord. (page 142)

Réponse

Le Canada continuera à rechercher des moyens d'élargir ses relations bilatérales et multilatérales avec tous les États septentrionaux dans des domaines d'intérêt mutuel: comme les populations autochtones, l'environnement, le développement économique, l'éducation, la santé, ainsi que la science et la technologie. Il réalisera cet objectif par le biais de visites, de discussions bilatérales et, si nécessaire, d'accords en bonne et due forme.

Le gouvernement étudie présentement certaines options visant à accroître l'étendue de ses relations avec les pays Nordiques y compris une délégation de haut niveau ou un symposium.

Conclusion/Recommandation

112. Nous recommandons que le Canada fasse des efforts particuliers pour développer de bonnes relations avec le Groenland. Sous réserve de l'accord du gouvernement du Danemark, nous recommandons d'ouvrir un consulat au Groenland. (page 142)

Réponse

Depuis quelques années, le gouvernement multiplie progressivement ses contacts avec le Groenland et il envisage de nouveaux moyens de promouvoir les relations, tel la nomination d'un consul honoraire à Nuuk. Pour le moment cependant, nous ne jugeons pas rentable d'y ouvrir un consulat.

La question de la souveraineté

Conclusions/Recommandations

113. Nous recommandons que le gouvernement canadien tente à nouveau de s'entendre avec les États-Unis pour que ces derniers reconnaissent la souveraineté du Canada sur le passage du Nord-Ouest. (page 144)

114. A moins que les États-Unis n'acceptent de reconnaître la souveraineté du Canada sur le passage du Nord-Ouest, le comité estime que le mieux est de laisser délibérément le temps passer plutôt que demander à la Cour internationale de justice de trancher la question. (page 145)

Réponse

Depuis le discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures à propos de la souveraineté du Canada sur le Passage du Nord-Ouest le 10 septembre 1985, des discussions officielles ont été entreprises avec les États-Unis. Il est encore trop tôt pour discuter des alternatives que nous pourrions envisager.

Questions relatives à la défense

Conclusion/Recommandation

115. Le comité recommande que le gouvernement envisage la possibilité de doter la marine canadienne de sous-marins diesel-électriques dans le cadre de l'examen général des forces navales du Canada et de l'ensemble de la politique canadienne en matière de défense. (page 147)

Réponse

Le gouvernement étudiera soigneusement la question de savoir quel type de sous-marin répond le mieux aux besoins nationaux de la politique de défense du Canada.

Conclusion/Recommandation

116. Nous recommandons que le Canada, en collaboration avec d'autres pays arctiques et nordiques, cherche à obtenir la démilitarisation de l'Arctique en exerçant des pressions en ce sens sur les États-Unis ainsi que sur l'Union soviétique et en favorisant d'une manière générale le contrôle des armements et le désarmement. (page 148)

Réponse

Le gouvernement s'efforcera de limiter la militarisation excessive de l'Arctique dans l'intérêt de l'équilibre stratégique et dans le cadre de nos initiatives en matière de contrôle des armements et de désarmement. Il explorera aussi de nouvelles avenues pour la promotion de la confiance mutuelle dans la zone circumpolaire. Cependant, étant donné que la flotte soviétique emprunte les mers polaires pour atteindre les océans et qu'elle stationne de nombreux bâtiments dans l'Arctique, il semble fort peu probable, pour l'instant, que l'Union soviétique accepte une telle proposition. Par conséquent, il semble que l'unique délimitation de l'Arctique ne soit pas un objectif réalisable.

Pour un internationalisme constructif

Conclusions/Recommandations

117. Nous concluons que les activités du Canada à l'étranger doivent être guidées par le principe de l'internationalisme constructif, ce qui donnera à la politique étrangère du Canada une orientation et un idéal. (page 149)

118. Si l'internationalisme constructif nous apparaît tentant, ce n'est pas parce qu'il évoque un âge d'or imaginaire de la politique étrangère du Canada, mais parce qu'il décrit le mieux l'attitude que le Canada doit adopter dans un environnement international difficile et incertain. (page 149)

119. Le Canada a tout intérêt à faire preuve d'un idéalisme confiant plutôt qu'à adopter une attitude mesquine et égoïste envers le reste du monde. (page 149)

120. La recherche de moyens permettant de rendre les institutions internationales plus efficaces doit figurer parmi les grands objectifs de la politique étrangère du Canada. (page 150)

121. L'internationalisme constructif permet de faire d'une pierre deux coups: donner aux Canadiens une ouverture sur le monde d'une façon qui paraisse servir leurs intérêts, et répondre aux aspirations des centaines de Canadiens qui sont venus déclarer devant le comité que le Canada devrait jouer un rôle international actif et productif. Pour que ces aspirations se réalisent pleinement, le gouvernement devra trouver le moyen de permettre aux Canadiens de participer à des activités internationales relevant du secteur non gouvernemental et de toucher la corde du bénévolat qui est toute prête à vibrer dans le coeur des Canadiens. (page 151)

Réponse

Le gouvernement adopte avec enthousiasme les recommandations du comité en ce qui a trait au principe de l'internationalisme constructif. Il poursuivra ses efforts en vue d'appuyer et, lorsque nécessaire, de réformer les institutions multilatérales. La priorité consiste avant tout à faire adopter les réformes dont l'Organisation des Nations Unies a besoin, mais les mêmes efforts seront consentis pour les groupes plus restreints comme le Sommet économique, le Commonwealth et la Francophonie.

Le gouvernement estime que dans le secteur privé les meilleures initiatives bénévoles naissent de jugements éclairés sur les intérêts canadiens. Par conséquent, le ministère des Affaires extérieures et l'Agence canadienne de Développement international s'efforceront de mieux informer les Canadiens sur les événements qui se produisent dans le monde. Cela pourrait se faire, par exemple, en améliorant nos programmes de liaison et d'information avec les établissements d'enseignement. Ainsi s'établira un meilleur dialogue entre le public, le Parlement, et le gouvernement.